



AS/Per (2023) PV 02
22 mai 2023

Commission permanente

Procès-verbal

de la réunion tenue à Reykjavik

le lundi 15 mai 2023 de 14h15 à 18h30

1. Ouverture de la réunion par le Président de l'Assemblée parlementaire

M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée parlementaire, ouvre la réunion et remercie le Parlement islandais pour sa grande hospitalité et les efforts considérables qu'il a déployés pour organiser la réunion de ce jour dans un bâtiment magnifique.

Les préparatifs sont en cours en vue du 4e sommet des chef-fe-s d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui se tiendra les deux jours suivants. Il déclare que l'Islande donnait le meilleur d'elle-même, et il lève métaphoriquement son chapeau. Tout le monde est réuni ici à la veille d'un sommet qui s'annonce historique. Il ajoute qu'il est difficile d'imaginer un lieu plus approprié à cet effet, puisque c'est ici, à Reykjavík, en 1986, que les présidents Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev s'étaient rencontrés et avaient initié la fin à la guerre froide. Cette rencontre avait ouvert la voie, pour la première fois, à l'unification de la quasi-totalité des États européens dans le cadre du Statut du Conseil de l'Europe et de la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit là d'un véritable exploit. Le Conseil de l'Europe a évalué les progrès réalisés conformément à l'objectif du Statut lors des 2e et 3e Sommets, comme l'a cité M. KOX : « Réaliser une union plus étroite en Europe, sauvegarder et promouvoir les idéaux et les principes qui sont notre patrimoine commun », comme le stipule l'article 1 du Statut.

M. KOX annonce qu'au cours des deux jours suivants, les chef-fe-s d'État et de gouvernement reconnaîtraient le Conseil de l'Europe -qui a vu le jour il y a près de 75 ans- comme un projet unique de paix, au lendemain d'une Seconde Guerre mondiale très dévastatrice. Le Conseil a un objectif clair : empêcher qu'une nouvelle guerre ne se produise à nouveau en Europe. M. KOX souligne que pendant longtemps, ce projet a semblé être une réussite. Cependant, c'est lorsque la Russie, alors plus grand État membre du Conseil de l'Europe, a franchi les frontières de l'Ukraine le 24 février 2022, que la guerre d'agression a été ramenée en Europe.

Il ajoute que l'agression de la Russie avait également franchi les lignes rouges du Conseil de l'Europe, posant un défi existentiel au projet de paix européen. Bien que la Russie ait été rapidement expulsée de l'organisation, à la demande unanime de l'Assemblée parlementaire, le défi est toujours présent.

M. KOX déclare qu'il existe d'autres défis : l'érosion croissante de la confiance dans les institutions et les principes démocratiques, qui exacerbe le recul démocratique déjà existant en Europe. L'environnement, le changement climatique, les conséquences de l'intelligence artificielle sur les droits humains, entre autres, suscitaient de vives inquiétudes.

Il est urgent de commencer à trouver des réponses durables à ces énormes défis qui rassemblent les dirigeant-e-s ici à Reykjavík, et de leur montrer également la dimension de l'Assemblée parlementaire. Il la qualifie d'organisation la plus ancienne et la plus grande d'Europe, qui défend la conviction selon laquelle, comme le cite le préambule du Statut « la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation ». M. KOX espère que cela sera mentionné à nouveau dans la déclaration finale qui sera prononcée ici l'après-midi suivant (mercredi 17 mai) par les chef-fe-s d'État et de gouvernement, après la clôture du Sommet.

C'est l'Assemblée parlementaire qui a réclamé ce type de sommet depuis longtemps, rappelle M. KOX, notamment depuis le début de la guerre d'agression de la Russie. Il déclare être très satisfait que leurs gouvernements aient répondu à cet appel, rapidement et de manière décisive. C'est à Reykjavík qu'ils pourront témoigner des résultats de cet effort collectif du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et de la Secrétaire Générale.

Il remercie chaleureusement celles et ceux qui ont contribué à faire de ce Sommet une réalité, notamment les présidences irlandaise, islandaise et italienne du Comité des Ministres et la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Il remercie tout particulièrement Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADOTTIR, Ministre islandaise des Affaires étrangères, qui a été chargée de l'organisation du Sommet et qui l'a rendu possible et la félicite.

M. KOX souligne également qu'un grand nombre des décisions qui seront prises lors du 4e Sommet des chef-fe-s d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe s'inscrivent dans le droit fil des idées générées par l'Assemblée parlementaire au cours de l'année écoulée. Il remercie tout particulièrement Mme Fiona O'LOUGHLIN pour son rapport, qui a rassemblé ces idées et qui a inspiré les chef-fe-s d'État et de gouvernement lors de la préparation des décisions qu'elles et ils prendront au cours des deux jours prochains du sommet.

En réponse aux applaudissements, M. KOX s'adresse à M. Iulian BULAI et réitère qu'il s'agit des idées de Mme Fiona O'LOUGHLIN, que les chef-fe-s d'État et de gouvernement ont écoutées avec beaucoup d'attention.

M. KOX mentionne certains éléments qu'il espère voir figurer dans la déclaration finale, notamment l'appel de l'Assemblée parlementaire à mettre en place un système complet de responsabilité afin de garantir que tous les actes répréhensibles commis par la Russie en Ukraine et contre l'Ukraine fassent l'objet d'une enquête, de poursuites et de sanctions appropriées, et que justice soit rendue.

Il ajoute que le sommet devrait également soutenir fermement la création d'un tribunal *ad hoc* pour le crime d'agression et établir un Registre des dommages unique au sein du Conseil de l'Europe, ce qui serait le tout premier mécanisme mis en place par la communauté internationale obligeant la Fédération de Russie à assumer ses responsabilités par suite des conséquences de son agression.

(Salve d'applaudissements de l'auditoire).

M. KOX déclare avoir appris que de très nombreux États membres et États non européens adhèreraient déjà à cet accord partiel du Conseil de l'Europe, ce qui est un véritable succès.

Il insiste également sur le fait que le Sommet proposerait un plan d'action nécessaire, élargi et tourné vers l'avenir, qui réaffirmerait l'attachement de ses États membres aux valeurs, aux principes et aux normes du Conseil de l'Europe et que l'ensemble se traduira par une déclaration finale.

Il ajoute que la liste de principes de Reykjavík pour la démocratie aiderait l'Assemblée parlementaire à tenir leurs gouvernements responsables du maintien et de la promotion de la démocratie dans l'ensemble de l'Europe.

Le Sommet lancera les travaux visant à restaurer, renforcer et, le cas échéant, réinventer le multilatéralisme fondé sur des règles, qui constitue la meilleure réponse possible à l'unilatéralisme agressif. M. KOX déclare que l'appel continu de l'Assemblée parlementaire en faveur de la sécurité démocratique en Europe était désormais entendu par les chef·fe·s d'État et de gouvernement, et que le Sommet en fera état.

Lors de l'ouverture de la réunion de la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire en novembre 2022, M. KOX rappelle qu'il avait exhorté toutes les personnes présentes à s'engager pour l'initiative #EnRoutePourReykjavik à travailler sans relâche en coopération avec leurs gouvernements, afin d'arriver ici à temps avec des résultats significatifs. M. KOX déclare être heureux et fier en ce jour de pouvoir dire que cette mission avait réussi.

La prochaine étape consistera à suivre de près les conclusions et les propositions de leurs chef·fe·s d'État et de gouvernement, et à commencer leur évaluation lors de la prochaine Commission permanente à Riga la semaine suivante.

Il remercie une fois de plus l'audience d'être présente là où l'initiative #EnRoutePourReykjavik devait maintenant s'achever. La route vers leur futur voyage vers une plus grande unité en Europe, basée sur la justice et la coopération internationale, commence à partir de maintenant.

Il remercie la salle et donne la parole à M. Birgir ÁRMANNSSON, Président du Parlement islandais, sous les applaudissements.

2. Allocution de bienvenue de M. Birgir ÁRMANNSSON, Président de l'Alþingi – Parlement islandais

M. Birgir ÁRMANNSSON, Président du Parlement islandais, s'adresse à l'assemblée : M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; le ministre des Affaires étrangères de l'Islande ; les membres de la Commission permanente ; le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, et les invité·e·s.

Il déclare que c'est un réel plaisir que de souhaiter la bienvenue à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour la deuxième fois en moins de six mois. C'est inhabituel, dit-il, mais la raison en est double. Tout d'abord, il a été jugé opportun d'organiser une réunion des représentant·e·s parlementaires dans la perspective du Sommet du Conseil de l'Europe. Deuxièmement, il a souligné qu'elles et qu'ils vivaient une époque extraordinaire, avec des défis extraordinaires en Europe.

Depuis près de 15 mois, une guerre illégale de conquête territoriale est menée sur le sol ukrainien. Il salue la résilience et la bravoure du peuple ukrainien qu'il admire. Il condamne fermement l'invasion illégale et brutale de la Fédération de Russie.

Le vendredi précédent, soit le 12 mai, M. ÁRMANNSSON avait eu le plaisir de rencontrer la Vice-présidente de la Verkhovna Rada d'Ukraine, Mme Olena Kondratiuk, au Parlement islandais Alþingi. Trois semaines auparavant, il avait rencontré M. Ruslan Stefanchuk, président de la Verkhovna Rada, à Prague.

M. ÁRMANNSSON déclare que le soutien dont l'Ukraine a besoin peut être apporté de nombreuses manières ; il note que l'Assemblée parlementaire a contribué à soutenir l'Ukraine, avec de nombreuses Résolutions et autres actions, la plus récente étant la Résolution 2495 (2023) sur les « Déportations et transferts forcés d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Fédération de Russie ou les territoires ukrainiens temporairement occupés ».

M. ÁRMANNSSON répète que l'Ukraine avait besoin de leur soutien et le méritait. Il ajoute que les autorités russes doivent être tenues pour responsables. Il se réjouit d'entendre le message vidéo de M. Ruslan STEFANCHUK plus tard dans la journée. Il espère que toutes et tous pourront exprimer leur soutien à l'Ukraine lors de la réunion.

Ce matin-là, de nombreux membres de l'assistance ont participé à une table ronde sur le thème « Une démocratie adaptée à l'avenir » et à la cérémonie de lancement du Prix Vigdís pour l'empouvoirement des femmes.

M. ÁRMANNSSON annonce que les points à l'ordre du jour de la journée sont à la fois pertinents et importants. Il déclare qu'un ordre mondial fondé sur le libéralisme a été établi après les calamités de la Seconde Guerre mondiale avec des organisations multilatérales performantes, englobant les Nations unies et les organisations de Bretton Woods jusqu'à des organisations régionales telles que le Conseil de l'Europe.

Ces dernières années, cet ordre mondial a été remis en question de multiples façons, mettant le multilatéralisme à rude épreuve, notamment par le biais de la guerre d'agression illégale de la Russie. Il déclare que l'architecture multilatérale et l'ordre international fondé sur des règles sont de la plus haute importance pour toutes et tous. Un ordre mondial fondé sur l'unilatéralisme et le règne de la force des plus forts n'est pas la voie à suivre, ajoute-t-il. Toutes et tous ont pu bénéficier de l'adhésion à l'ordre international et du règlement pacifique des différends.

Demain, les dirigeant·e·s européen·ne·s se réuniront à Reykjavík pour le quatrième sommet des chef·fe·s d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe dans toute son histoire. Il s'agit de loin du deuxième événement d'une telle ampleur accueilli par l'Islande.

M. ÁRMANNSSON reconnaît que l'Assemblée parlementaire a apporté une contribution précieuse au Sommet, qu'il espère couronné de succès..

Il souhaite à nouveau chaleureusement la bienvenue à Reykjavík, en Islande, et répète qu'il souhaite à toutes et tous le meilleur dans le travail important à accomplir en ce jour.

M. ÁRMANNSSON quitte la scène sous les applaudissements.

3. Message vidéo de M. Ruslan Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine

M. KOX, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, remercie M. Birgir ÁRMANNSSON, Président du Parlement islandais Alþingi, et présente une vidéo préenregistrée de M. Ruslan STEFANCHUK, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine. Ce dernier n'a pas pu venir en personne mais a déclaré vouloir s'adresser à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- Message vidéo de M. Ruslan STEFANCHUK, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine

M. Ruslan STEFANCHUK, président de la Verkhovna Rada d'Ukraine, commence son message en s'adressant à M. Tiny KOX, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en l'appelant "Votre Excellence" et aux honorables membres de la Commission permanente, ainsi qu'à ses collègues et ami·e·s. Il remercie d'avoir été invité à prendre la parole lors d'une réunion extraordinaire à la veille du 4e Sommet des chef·fe·s d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe.

Il est fermement convaincu que les parlementaires doivent faire preuve de leadership et contribuer au processus décisionnel de leur organisation, en renforçant leurs valeurs fondamentales de démocratie, de droits humains et de primauté du droit.

M. STEFANCHUK fait référence à la création du Conseil de l'Europe en 1949 qui avait parcouru un long chemin dans le maintien et la promotion de ses principes et objectifs fondamentaux.

Il déclare que l'Europe était confrontée à des défis extrêmes aujourd'hui, en faisant face à ce qu'il a appelé l'agression brutale et à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine. Il s'agit d'une hostilité qui porte atteinte à toutes les valeurs et à tous les principes de l'Europe, ainsi qu'aux fondements de l'architecture européenne, construite pour éviter une répétition des atrocités de la Seconde Guerre mondiale.

Il s'est dit convaincu qu'en ces temps sombres pour le continent, l'engagement indéfectible de l'organisation en faveur de ces valeurs et de ces principes était plus important que jamais.

En tant que partie essentielle du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire a la responsabilité cruciale de faire face à l'agression massive de la Russie et d'adopter une position ferme contre la violation du droit international.

Il déclare que l'Assemblée parlementaire remplissait son mandat en prenant plusieurs mesures décisives pour contrer l'agresseur russe.

M. STEFANCHUK déclare que l'Assemblée parlementaire était le premier organe international à avoir demandé l'exclusion de la Russie du Conseil de l'Europe pour ses graves violations du statut du Conseil de l'Europe. M. Stefanchuk ajoute que toutes et tous sont convaincu-e-s que la justice internationale devait prouver sa capacité à punir les criminels et à rétablir la justice.

L'État agresseur, tous les criminels, des plus haut-e-s dirigeant-e-s aux simples soldats, doivent répondre de leurs crimes, car le peuple ukrainien a désespérément besoin de justice. M. Stefanchuk déclare que le monde ne serait pas non plus en sécurité si les coupables échappaient au châtement.

C'est à cet égard que l'Assemblée parlementaire s'est résolument efforcée pour tenir la Fédération de Russie responsable de ses actes.

Il note que l'Assemblée parlementaire était la première à demander la création d'un tribunal international *ad hoc* et d'un mécanisme international complet de réparation.

Il ajoute que l'Assemblée parlementaire était la première à appeler ses États membres à reconnaître le régime russe comme un régime terroriste.

Elle avait également pris une autre décision historique à sa dernière session, reconnaissant la déportation forcée d'enfants ukrainiens comme un crime de génocide.

M. STEFANCHUK demande à l'Assemblée parlementaire de maintenir et de renforcer son futur rôle de cheffe de file, en montrant le bon exemple à d'autres instances internationales.

En ce moment décisif de l'histoire européenne, ces instances doivent confirmer leur unité européenne autour de leurs valeurs communes et leur attachement indéfectible au multilatéralisme fondé sur le droit international.

Le 4ème Sommet des chef-fe-s d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe devait avoir pour ambition d'établir un agenda prospectif pour le Conseil de l'Europe, plaçant les intérêts, les préoccupations et les attentes des personnes au cœur de la mission de l'organisation.

Il pense que dans les prochains jours, les dirigeant-e-s européens s'uniront et prendront une position ferme contre l'agression russe contre l'Ukraine. Leur attachement collectif aux principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale doit rester inébranlable. Tout le monde s'est rendu compte que le monde avait besoin de garanties claires de non-répétition de l'agression et non de discussions approfondies sur la paix, comme le visait exactement le plan de paix en dix points présenté par l'Ukraine et son président Volodymyr Zelenskyy.

Il existe un plan d'action clair, et le moment de sa mise en œuvre est arrivé. Ils attendent que le Conseil de l'Europe joue son rôle et participe à la mise en œuvre d'une formule de paix dans les domaines où son mandat le permet.

L'établissement d'un registre des dommages causés par l'agression russe contre l'Ukraine est une décision historique qui leur permettrait d'entamer le processus d'établissement de la justice, même si ce n'était que la première étape pour garantir que la justice prévalait. Il ajoute que les dirigeant-e-s des États membres du Conseil de l'Europe devront adopter une approche globale pour tenir la Fédération de Russie responsable de ses actes.

Il est d'acceptation commune que le 4e Sommet des chef-fe-s d'État et de gouvernement du Conseil de

l'Europe soutiendrait la création d'un tribunal international *ad hoc* et d'un mécanisme international global d'indemnisation. Le quatrième sommet des chef-fe-s d'État et de gouvernement doit également faire en sorte que le Conseil de l'Europe renforce son soutien à l'Ukraine, immédiatement et après la fin de la guerre d'agression.

Des institutions démocratiques qui fonctionnent bien, le respect de l'État de droit, le respect des normes démocratiques et une plus grande intégration européenne sont essentiels à la sécurité démocratique de l'Ukraine et de l'Europe.

M. STEFANCHUK conclut en souhaitant aux ami-e-s et membres présent-e-s dans la salle, un débat fructueux. Il les invite à envoyer un message clair aux participant-e-s au Sommet pour confirmer leur attachement clair aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe et appelant à des actions concrètes pour rétablir la paix sur le continent.

M. KOX, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, remercie M. Ruslan Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada d'Ukraine, pour ses paroles claires formulées à l'attention de la Commission permanente et sur le prochain sommet.

4. Ordre du jour

Mr KOX demande formellement si l'ordre du jour de la commission permanente peut être adopté et ne voit aucune objection.

Il annonce la tenue d'un évènement spécial au cœur de la Commission permanente. Il invite M. Bjarni JÓNSSON, Président de la délégation islandaise à formuler des remarques introductives.

5. Évènement spécial autour du 4ème Sommet des Chef-fe-s d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe – Uni-e-s autour de valeurs face à des défis hors du commun

Remarques introductives par **M. Bjarni JÓNSSON**, Président de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire

M. Bjarni JÓNSSON, Président de la délégation islandaise, s'adresse à Mme Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre islandaise des Affaires étrangères; M. KOX; aux membres de la Commission permanente, au Secrétaire Général adjoint ; aux invité-e-s et ami-e-s.

C'est un véritable honneur pour lui que de prononcer des remarques introductives pour le débat vital du 4e Sommet des chef-fe-s d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, et pour leurs valeurs unies qui doivent prévaloir malgré des temps difficiles.

Il est particulièrement fier et honoré d'accueillir tout le monde en Islande en cette occasion historique.

Il note que l'Assemblée parlementaire avait fait pression pour un quatrième sommet avant même l'invasion illégale de l'Ukraine, et il s'en félicite depuis que cette dernière a pris l'initiative d'une manière impressionnante et unifiée.

Le débat d'aujourd'hui porte sur le Conseil de l'Europe en tant qu'acteur clé de l'architecture multilatérale.

Le Conseil de l'Europe a effectivement agi de manière décisive et a rapidement expulsé la Russie à l'initiative de l'Assemblée parlementaire.

L'initiative prise par l'Assemblée parlementaire en vue de soutenir l'Ukraine et le peuple ukrainien a été cruciale et de la plus haute importance pour réunir l'Europe et les institutions internationales autour de l'Ukraine.

L'ordre du jour du sommet de Reykjavík a été fondé sur les recommandations adoptées à l'unanimité par l'Assemblée parlementaire issues de l'excellent rapport de Mme Fiona O'Loughlin sur le Sommet. Le Sommet de Reykjavík présentera de solides résultats et des principes de démocratie qui devaient être adoptés en même temps qu'un nouvel engagement envers leurs valeurs. Au centre du Sommet se trouve un soutien à l'Ukraine; l'obligation pour l'agresseur de répondre de ses actes; et l'établissement d'un registre des dommages, incluant les enfants dont l'avenir a été volé. M. JÓNSSON reconnaît tout ceci comme le premier acte juridique de nature contraignant et dont il considère l'établissement comme extraordinaire. Il s'agit là d'un premier registre avec une action globale pour les victimes de la guerre d'agression.

Il importe également que la question d'un tribunal spécial soit examinée non seulement lors de la réunion, mais aussi que des mesures décisives soient prises dans cette direction.

Les chef·fe·s d'État et de gouvernement devraient faire l'histoire cette semaine-là, déclare-t-il, en prenant l'initiative de faire de la protection de l'environnement un droit humain, ainsi que de prendre de nouvelles mesures contre le réchauffement planétaire.

Ces thèmes sont aujourd'hui au cœur de la deuxième table ronde sur « Le Conseil de l'Europe, pionnier de la protection des droits humains : la nouvelle génération de droits ».

M. JÓNSSON conclut qu'ils sont sur le point de faire l'histoire ici à Reykjavík, mais c'est maintenant aux chef·fe·s d'État d'avoir le courage d'y arriver. Il remercie la salle et part sous les applaudissements.

M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, remercie M. Bjarni JÓNSSON, Président de la délégation islandaise.

Il invite M. Bjørn BERGE, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, à formuler des remarques.

M. Bjørn BERGE, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe remercie M. KOX.

M. BERGE est particulièrement heureux d'être là pour présenter une courte avant-première à la veille du sommet historique. Il fait observer qu'il est difficile de croire que 18 ans se sont écoulés depuis la tenue du dernier Sommet en son genre.

M. BERGE estime que l'invasion russe de l'Ukraine et la montée, comme il l'appelle, d'un vieux némésis, d'un vieux fantôme, d'un nationalisme violent et agressif en Europe auquel tout le monde assiste actuellement et malheureusement dans toute l'Europe est le signe d'un recul démocratique.

Le Conseil de l'Europe entra ainsi dans sa troisième période majeure de l'histoire de l'Europe.

La première période déterminante du Conseil de l'Europe a été sa création après la Seconde Guerre mondiale en 1949.

La deuxième période est intervenue après la chute du mur de Berlin et grâce à son soutien vital et à son aide aux réformes fondamentales dans plus de 20 nouveaux États membres dans les années 90.

Il déclare que nul doute n'existe quant à la nécessité d'un sommet, mais que c'était aussi une chance et une occasion de souligner la visibilité de l'Organisation et le rôle crucial qu'elle pourrait jouer dans les années à venir, pour relever ces défis vitaux tels que le nationalisme agressif et le recul démocratique.

D'autres priorités clés feront également l'objet de décisions lors du Sommet de demain.

M. BERGE remercie toute l'assistance, y compris M. KOX, et l'Assemblée parlementaire, ainsi que la Secrétaire Générale et la présidence irlandaise du Comité des ministres, en particulier pour leur volonté commune et leur insistance à faire de ce Sommet historique une réalité. Des négociations sur les décisions et les textes pertinents sont en cours à Strasbourg; M. BERGE fait remarquer qu'il n'a certainement pas été facile d'obtenir que 46 pays se mettent d'accord en ce moment déterminant pour le Conseil de l'Europe et l'Europe.

Ainsi, il adresse sa gratitude également l'encontre de la présidence islandaise, de ses dirigeant·e·s politiques et de ses parlementaires, dont M. Bjarni JÓNSSON, Président de la délégation islandaise auprès l'Assemblée parlementaire, et enfin auprès de Mme Ragnhildur ARNLJÓTSDÓTTIR, Ambassadrice et Représentante permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'auprès de son équipe à Strasbourg.

Il ne fait aucun doute que l'Ukraine est la première question du Sommet; et qu'on devait continuer à faire tout ce qui est possible pour soutenir l'Ukraine. M. BERGE rappelle qu'une assistance est déjà fournie, couvrant un large éventail de domaines, depuis les enquêtes sur les crimes de guerre, jusqu'à l'assistance aux forces de l'ordre ukrainiennes et au système judiciaire.

Dans les tranchées de Bakhmut, les Ukrainien·ne·s se battent non seulement pour leur patrie bien-aimée, mais pour toute l'Europe, et pour un continent où chacun·e respecte l'indépendance et l'autodétermination de l'autre, et où ses valeurs et ses droits fondamentaux sont promus et respectés.

M. BERGE rappelle que tout le monde a été témoin de la souffrance et la douleur. Il n'entrera pas en détail sur le Registre des dommages, mais c'est une bonne nouvelle que tant d'États membres aient accepté de devenir parties à cet accord partiel élargi. Cela s'ajoute aux décisions concernant un tribunal *ad hoc* pour le crime d'agression, ainsi qu'à la nécessité de mettre en place un mécanisme d'indemnisation pour toutes les victimes.

M. BERGE note que l'enlèvement systématique d'enfants ukrainiens, dont des milliers emmenés en Russie pour de soi-disant « adoptions » et rééducation est choquant. Il s'agira également d'une question très importante au cours des deux prochains jours du Sommet. Ils devront faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sensibiliser la communauté internationale à cette question et protéger ces enfants, illégalement emmenés et transférés en Russie.

L'exécution des jugements et le système des conventions feront également l'objet d'une discussion spéciale au cours des deux prochains jours. M. BERGE espère que des mesures seront prises pour renforcer les deux.

M. KOX et M. JÓNSSON ont déjà mentionné le recul démocratique, un défi fondamental qui, selon lui, doit être suivi, dans un premier temps, par l'adoption des dix principes de la démocratie. Des mesures devront être prises pour s'assurer que ces principes soient mis en œuvre dans toute l'Europe.

Le changement climatique et la crise climatique sont également des sujets qui ne peuvent plus être ignorés, et il pense qu'il y aura une annexe spéciale concernant ces questions sur la déclaration même.

Les conséquences de l'Intelligence Artificielle sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit seront également discutées.

M. BERGE conclut en espérant que le Sommet exercera et finalisera une forte poussée vers l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme, une question fondamentale pour toute l'Europe, qui, selon lui, est attendue depuis longtemps et essentielle pour assurer l'architecture européenne des droits humains.

Il ne veut pas attendre 18 ans avant le prochain sommet. Il sait que le rapport de Mme Fiona O'LOUGHLIN et le groupe de réflexion de haut niveau y font référence. Peut-être faudrait-il attendre encore deux ans, quatre au maximum, car il est vital de porter le travail de cette grande Organisation à son plus haut niveau, et il est vital pour sa visibilité.

En référence au concours Eurovision de la chanson qui vient de se produire, et même avant le début officiel du Sommet, M. BERGE plaisante en disant qu'il donne 12 points à l'Islande.

Il remercie le public sous une série d'applaudissements.

M. KOX, président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, plaisante en disant qu'il donnait également 12 points à l'Islande et fait remarquer à Mme Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre islandaise des Affaires étrangères, que l'Islande avait fait et faisait un excellent travail.

M. KOX plaisante en disant que, bien que n'aimant pas cela, il remettait la modération de la Commission permanente à une ancienne membre de l'Assemblée parlementaire, une bonne amie, maintenant conseillère du gouvernement islandais dans la préparation du Sommet, à savoir Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR.

Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Bureau de la Première ministre d'Islande et ancienne Présidente de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire, salue la salle, dont ses ancien-ne-s ami-e-s de l'Assemblée parlementaire.

Elle reconnaît le caractère important du Sommet de Reykjavík qu'elles et ils ont préparé au cours de ces dernières semaines et de ces derniers mois, ainsi que dans le cadre extraordinaire de la réunion de la Commission permanente.

« Le Conseil de l'Europe en tant qu'acteur fondamental de l'architecture multilatérale »

Discussion sous forme d'un panel interactif, modérée par Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Bureau de la Première ministre d'Islande et ancienne Présidente de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire, avec la participation de :

- Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre des Affaires Etrangères d'Islande
- M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée
- Mme Sylvie BERMANN, ancienne Ambassadrice de France à Pékin, Londres et Moscou
- Mme Alice BERGHOLTZ, vice-Présidente du Conseil consultatif sur la jeunesse, Conseil de l'Europe

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR présente le premier panel, « Le Conseil de l'Europe en tant qu'acteur fondamental de l'architecture multilatérale », abordant le besoin d'architecture multilatérale au sein du Conseil de l'Europe mais aussi au sein de l'Assemblée parlementaire. Le dernier rapport annuel de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe indique que chaque organisation internationale doit être claire sur la manière dont elle adaptera ses actions afin de tenir compte des nouvelles réalités et d'assurer le succès du multilatéralisme conformément à son mandat. Le Conseil de l'Europe, dit-elle, n'y fait pas exception.

Le rapport de Mme Fiona O'LOUGHLIN souligne également la nécessité d'un multilatéralisme dans leurs actions et leurs réponses; le rapport indique que, bien qu'il n'y ait pas de solution facile, on peut affirmer que les valeurs, les normes et le multilatéralisme font partie de la solution.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR présente Mme Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre des affaires étrangères de l'Islande; M. KOX, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe; Mme Sylvie BERMANN, ancienne Ambassadrice de France à Pékin, Londres et Moscou; et Mme Alice BERGHOLTZ, Vice-présidente du Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe. [série d'applaudissements.]

Pour débiter la table ronde, Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR mentionne qu'elle a cité le rapport de Mme Fiona O'Loughlin et le dernier rapport annuel de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Elle a voulu orienter les réflexions et les idées du panel sur la manière de promouvoir le Conseil de l'Europe en tant qu'acteur fondamental du multilatéralisme, qui était un fondement indéniable sur la façon de trouver des solutions.

Elle commence par s'adresser à Mme Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre des affaires étrangères de l'Islande, qui a assuré le succès de la présidence du Comité des Ministres au cours des six derniers mois et dont la fin arrivait avec le Sommet de Reykjavik, sur lequel les gens portaient de grands espoirs. Le Sommet répondra-t-il à toutes ces questions ?

Mme Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, Ministre des Affaires Etrangères d'Islande, salue les participant·e·s à Reykjavík et les visages amicaux et familiers de ses précédents dialogues et discussions. Elle porte ses espoirs en un grand Sommet. Elle déclare que participation des dirigeant·e·s au Sommet était très bonne, et que ces dernières et derniers lui accordaient la priorité. Le fait même d'organiser un Sommet faisait partie en soi d'une très bonne déclaration, et que ceci reflétait l'importance accordé au multilatéralisme. La déclaration de Reykjavík et ses annexes s'articulaient autour des valeurs du multilatéralisme.

En Islande, avoir un dialogue avec et porter intérêt au Conseil de l'Europe avait été un excellent exercice et investissement pour son propre pays : pourquoi la réunion se tenait, de quoi allait-il être discuté, et qu'est-ce qui en sortirait. Était-ce pour tenir des discussions ou prendre des décisions? Qu'est-ce que cela signifiait pour l'Ukraine et les citoyen·ne·s d'Europe ? C'était une occasion importante d'avoir un débat et de lever l'importance du multilatéralisme. Les dirigeant·e·s et les politicien·ne·s devaient expliquer au public les raisons pour lesquelles le Sommet importait — pourquoi sa mise en place était si importante, et ce qu'il y avait eu avant lui.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR convient de l'engagement des États membres et s'interroge sur le rôle actuel du Conseil de l'Europe et ses réponses rapides et fermes au cours de l'année écoulée. Pourrait-elle renforcer son rôle d'institution centrale du multilatéralisme?

Mme GYLFADÓTTIR le pense et déclare que ce rôle allait au-delà du Sommet. C'était là une excellente occasion de le renforcer par des résultats et la mise en œuvre de ce qui sortirait de cette réunion dans les futures présidences et institutions. Elle estime que pas avoir eu de sommet en 18 ans témoignait une forme de somnolence à l'égard des valeurs et du travail dans sa durée.

Sa génération a appris que ces valeurs étaient acquises après la Seconde Guerre mondiale à travers les victoires et grâce à la décision de créer des institutions pour prévenir de futures guerres. Ces valeurs sont de nouveau d'actualité. Il importe également de s'interroger sur les valeurs, l'importance de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit, plutôt que de s'interroger sur le Conseil de l'Europe. L'institution devrait être utilisée comme un outil pour atteindre certains points et sauvegarder ce qui peut nous être très rapidement enlevé.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR interroge M. KOX sur le militarisme et l'absence de propositions sur la paix, à l'exception du Président ukrainien M. Volodymyr Zelenskyy. Le Conseil de l'Europe ne traite pas des questions de défense. Les fondements et les valeurs et les principes étaient, en fait, des principes de paix. Un tel projet pourrait-il encore être valable sans aborder les questions de défense?

M. KOX l'espère et le pense. Au cours des jours suivants, il déclare que les chef·fe·s d'État et de gouvernement travailleraient à ce sujet. Le Conseil de l'Europe est essentiellement un projet de paix. Cela a été écrit en ces termes dans le préambule du Statut du Conseil de l'Europe. Bien qu'ils n'aient pas été les mots les plus cités au cours de la dernière décennie, ils étaient bien là.

L'essence de la Seconde Guerre mondiale dévastatrice, que M. KOX qualifie d'unilatéralisme absurde et agressif, a montré qu'il ne suffit que du pouvoir, d'une armée et de faire un test. L'unilatéralisme agressif conduit toujours à une guerre sans issue. Ils ont été impliqués dans cet unilateralisme et ont été assez courageux pour prendre une voie différente.

Il est d'accord avec Mme GYLFADÓTTIR : ce n'est pas le Conseil de l'Europe qui compte, mais les valeurs. Obliger tous les États d'Europe à respecter l'état de droit, les droits et libertés fondamentaux, et à développer et chérir des institutions démocratiques signifie que vous ne seriez probablement pas aussi mauvais pour vos propres citoyen·ne·s. Une démocratie fondée sur des règles signifie que vous ne représentez pas non plus une menace pour vos voisins, qui ne menaceraient pas non plus leurs propres voisins et leur peuple. Un système paneuropéen pourrait être développé, sous forme d'États-nations vivant ensemble de manière pacifique au sein d'une même fondation.

En 1949, l'Europe attendait la troisième et dernière guerre mondiale. Quelque 75 ans de paix en Europe sont une réussite. L'année 2022 a montré ce qui se passe quand un État n'a pas d'arguments, mais possède une armée, et tente un essai.

M. KOX fait valoir que le projet de paix était toujours présent. Le Conseil de l'Europe et ses principes ont la réponse suivante : « Arrêtez la guerre. Quittez l'Ukraine, quittez les territoires occupés, acceptez d'avoir mal agi, réparez les dommages causés, assumez vos responsabilités et montrez que vous êtes de nouveau prêts à respecter le droit international au lieu de le bafouer ». Pour M. KOX, c'est le système multilatéral de l'Europe qui pourrait fonctionner s'il était clairement indiqué à la Russie qu'une paix pouvait être convenue sur la base de ces termes.

Après la Seconde Guerre mondiale, il n'y avait pas de réponse à l'unilatéralisme agressif, et il n'y en avait pas non plus maintenant 75 ans plus tard. M. KOX conclut ainsi que le multilatéralisme était la réponse.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare que la démocratie dynamique était une autre réponse liée au multilatéralisme. Elle s'adresse à M. KOX dans son rôle de président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et dans une longue carrière de parlementaire. Elle indique qu'à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne (Autriche) du 14 au 25 juin 1993, après la chute du mur de Berlin et la guerre en Yougoslavie, avait émergé un concept appelé « sécurité démocratique » comme résultat de cette réunion. Une démocratie dynamique ne pouvait pas être un casse-tête en matière de sécurité. Elle s'interroge sur l'importance des parlementaires présent·e·s dans la salle et sur leur travail.

M. KOX déclare que le comportement qu'on adopte chez soi ne devait pas représenter un danger pour les voisins, ce qui semblait simple en soi, et qu'il s'agissait là d'un système de sécurité démocratique. Les démocraties ne combattaient généralement pas leurs voisins. Mais ceci est différent au sein des autocraties.

Il convient à nouveau avec Mme GYLFADÓTTIR que la démocratie a été considérée comme acquise lors des deuxième et troisième sommets, après que les États ont signé et ratifié les conventions. Le rapport de Mme Fiona O'Loughlin, qui combine toutes les idées de l'Assemblée parlementaire, montre que le recul démocratique est maintenant bien reconnu. Le rapport cherche à trouver une réponse.

Il est heureux et fier, grâce aussi au travail de la présidence islandaise, que dix principes de démocratie soient formulés (M. Bjorn BERGE l'a également mentionné) au cours des deux prochains jours. Les 46 chef·fe·s d'État et de Gouvernement vont déclarer confirmer leur attachement à ces 10 principes et être tenu·e·s responsables auprès des parlements nationaux et de l'Assemblée parlementaire. Il s'agit d'un énorme pas en avant, et elles et ils ont appelé à un renversement du recul démocratique. Cela confère aux parlementaires une énorme possibilité d'action.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare que l'Islande avait le plus ancien parlement en fonction depuis 1830, et c'était un bon endroit pour réaliser tout ceci.

Elle s'adresse à Mme Sylvie BERMANN, ancienne Ambassadrice de France à Pékin, Londres et Moscou, sur le thème de la vue d'ensemble du multilatéralisme. L'Assemblée parlementaire a défini l'agression de la Russie contre l'Ukraine comme le point de non-retour. Est-ce aussi un point de non-retour à l'ordre international et au système de gouvernance mondiale?

Mme Sylvie BERMANN, ancienne Ambassadrice de France à Pékin, Londres et Moscou, déclare penser que le retour d'une guerre de haute intensité sur le continent est effectivement un point de non-retour et surtout une rupture stratégique majeure, alors que les orateurs parlaient plus tôt des dividendes de la guerre et avaient évoqué Reykjavik et la rencontre avec Gorbatchev comme marquant le début de la fin de la guerre froide. Elle se souvient qu'elle se trouvait à Moscou à ce moment-là, à l'ambassade de France, et qu'elle s'y trouvait également lorsque le Conseil de l'Europe avait réintégré la délégation russe après un certain nombre de difficultés ; elle rappelle qu'il a fallu expulser la Russie pour de bonnes raisons, face à cette guerre d'agression. Elle poursuit en disant que selon elle, il ne s'agit pas d'une guerre mondiale mais d'une guerre mondialisée puisque c'est une guerre qui a des conséquences dans le reste du monde. Elle ajoute toutefois que si le multilatéralisme a été effectif en Europe et qu'il l'est au Conseil de l'Europe, avec un certain nombre de décisions importantes, – dont le registre des dommages qui a été évoqué et qui est ouvert à d'autres pays, ainsi que la possibilité d'utiliser la Banque de développement – ce souci de défense de la démocratie n'est cependant pas partagé dans le reste du monde et tout un chacun le sait bien. Elle pense que le risque aujourd'hui est d'avoir, comme le disent certains, *the global West against the global East* et, en face, *the global South*. C'est pour elle un problème essentiel et les Européen·ne·s ne peuvent pas l'ignorer ; elle rappelle qu'a été évoquée la notion d'exemplarité, qui est essentielle, c'est-à-dire avoir une démocratie et des principes qui fonctionnent – elle mentionne ici la guerre en Irak. Elle poursuit en indiquant qu'il y a un ressentiment très fort dans ce qu'on appelle le reste du monde, ou le *global South*, qui a tendance non pas à soutenir la Russie et l'agression russe mais à considérer que c'est une guerre essentiellement européenne et que les Européen·ne·s ne s'intéressent pas aux guerres qui ont lieu dans d'autres régions du monde, comme au Soudan ou au Yémen : il n'y a en effet pas quotidiennement dans toutes les télévisions du monde, des rapports sur ce qui se passe dans ces régions. Ainsi, il sera essentiel pour l'avenir d'avoir des relations avec ces pays non pas fondées sur des leçons qui leur seraient données en termes de démocratie – ce qui est un peu une tendance aujourd'hui – mais sur une véritable prise en considération de leurs intérêts, de leurs besoins. Enfin, elle souligne qu'il s'agit de l'exemple qui pourra selon elle, être beaucoup plus influent que toutes les leçons des Européen·ne·s, qui sont considérées aujourd'hui comme très arrogantes.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR reprend le point de vue de Mme BERMANN selon lequel il y avait 70 conflits en cours dans le monde, mais la guerre en Ukraine rappelait l'impact sur la vie des personnes qui y vivent, mais aussi sur la scène internationale, et sur la vie des personnes à l'étranger.

Mme BERMANN indique que c'est le cas, puisqu'il y a eu des conséquences sur l'approvisionnement énergétique, en Europe mais pas seulement, et surtout des risques de famine qui ne sont d'ailleurs pas complètement réglés, avec le blocus des céréales exportées par l'Ukraine. Le risque est aussi que ces pays – surtout parce qu'il y a une propagande russe qui est assez efficace, en particulier en Afrique – considèrent que la responsabilité n'est autre que les sanctions européennes et non pas l'agression de la Russie. Il est donc évident pour elle que tout un discours doit être modifié, mais elle répète qu'il faut le faire avec une certaine habileté.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare qu'elle voyait également le renforcement d'alliés plus opposés aux valeurs démocratiques ou s'inclinant vers le totalitarisme. Elle demande si Mme BERMANN pourrait évoquer l'élaboration d'alliances, voire surprenantes.

Mme BERMANN répond qu'il y a effectivement des alliances, mais elle prend ensuite la Chine comme exemple – puisqu'elle y a été ambassadrice et qu'elle y a effectué plusieurs séjours – en affirmant que ce pays n'a pas d'alliance. La Chine est en effet, selon elle, indifférente aux régimes, qu'il s'agisse de démocraties, d'autocraties ou de régimes comme celui des talibans, dont elle ne se préoccupe pas. En revanche, elle souligne que, comme les États-Unis sont l'ennemi déclaré de la Chine et qu'il existe un principe bien connu des relations internationales qui n'est autre que « l'ennemi de mon ennemi est mon ami », il y a eu un rapprochement entre la Chine et la Russie dont elle a été témoin lors des dernières années où elle était elle-même à Moscou, ces deux pays ayant par ailleurs eu des relations méfiantes pendant très longtemps. Toutefois, elle explique que, pour le moment, puisque les Chinois savent qu'ils seront les prochains sur la liste, ils ne peuvent pas lâcher Poutine ; néanmoins, comme tout un chacun sait, les Chinois n'ont jamais soutenu l'annexion de la Crimée et ne soutiennent pas non plus la guerre en Ukraine, mais elle répète qu'ils ne lâcheront pas la Russie pour cette raison-là. Elle poursuit en disant que la Chine accepte de moins en moins les remontrances européennes : elle le faisait autrefois parce qu'elle était plus faible mais elle estime désormais qu'elle n'a plus à recevoir de leçons ni à subir des sanctions. La Chine est donc de l'autre côté, même si, contrairement à la Russie qui considère qu'il y a un Occident collectif, composé des États-Unis et des Européens qui seraient des vassaux, elle fait bien la différence entre les États-Unis – qui ont une

préoccupation de superpuissance par rapport à une puissance montante – et l'Europe. Il y a donc un rôle à jouer de manière générale pour l'Europe. L'oratrice continue en expliquant que la Chine, dans le passé, s'est en réalité beaucoup inspirée d'un certain nombre de règles européennes, même si ce pays est aujourd'hui davantage du côté des autocraties. Elle évoque ensuite la Türkiye, en disant que le résultat des prochaines élections va être important, ainsi que l'Iran et des organisations régionales comme l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui réunit plus de la moitié de la population mondiale mais ne fait pas de communiqués comme le G7 ou comme ont tendance à le faire les Européens. Elle conclut en reconnaissant que son discours est moins optimiste que celui de ses collègues mais que, selon elle, ils et elles ne peuvent pas ignorer cette situation.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR s'adresse à Mme Alice BERGHOLTZ, vice-présidente du Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Elle déclare que le Conseil de l'Europe était à l'avant-garde d'une structure de cogestion qui établissait des normes. Elle demande quelles sont les attentes des jeunes à l'égard du Sommet de Reykjavík et ses résultats, étant donné que le secteur a été très actif, par exemple, au sujet de la crise climatique avant la pandémie. Puis vint l'invasion, dit-elle.

Mme Alice BERGHOLTZ, vice-présidente du Conseil consultatif de la jeunesse du Conseil de l'Europe, déclare que lorsque le dernier Sommet s'est déroulé il y a 18 ans, il y avait toute une génération qui n'avait jamais vécu cela auparavant. Elle souhaitait voir quels seraient les résultats dans une institution aussi importante que le Conseil de l'Europe.

Trouver une relation avec le Conseil de l'Europe et ses valeurs, comme l'a souligné Mme GYLFADÓTTIR, est également très important pour Mme BERGHOLTZ. La jeune génération ne possède pas de référence pour cela.

Le secteur de la jeunesse a répondu avec enthousiasme à l'appel ouvert à la consultation et a également présenté des réponses à travers le Conseil consultatif, des organisations de jeunesse et le Forum pour la jeunesse. La jeunesse a également suggéré les thèmes qu'elle aimerait voir traiter, mais veut être sûre de l'appui des dirigeants européens. Les jeunes peuvent non seulement être considérés comme celles et ceux qui ont besoin d'une éducation pour participer à l'avenir, mais aussi comme des acteurs et de véritables contributeurs à la démocratie. Là se trouve la beauté de la culture de l'engagement des jeunes avec le Conseil de l'Europe.

Les jeunes sont considérés comme des partenaires et non comme des bénéficiaires, comme le montrent la structure de cogestion du Conseil consultatif, le Programme des jeunes délégués du Congrès, le programme jeunesse du Forum mondial pour la démocratie, son invitation. Cependant, Mme BERGHOLTZ souligne qu'elle n'avait toujours pas de place à la table des discussions au Sommet.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR ouvre le débat et donne la parole à M. Emanuelis ZINGERIS.

M. Emanuelis ZINGERIS déclare qu'il est membre de parlement depuis 1993. Il se souvient de la contribution de l'Islande à la liberté dans les années 1990. Il représentait la Lituanie au Parlement islandais à l'époque de M. Mikhaïl Gorbatchev, contre la volonté de l'Union soviétique. Il rappelle à Mme GYLFADÓTTIR qu'ils se réunissaient dans la salle où cela s'est produit, et que M. Ronald Reagan est venu aussi et que c'était bien l'endroit où prendre des décisions.

Sa question porte sur le tribunal spécial contre les crimes commis par la Russie contre la population civile ukrainienne, y compris les enfants, avec le Registre des Dommages en tant que deuxième étape. Il se demande s'ils peuvent jouer un rôle de premier plan dans le monde et demande s'il y a un engagement en faveur de la création d'un tribunal spécial au prochain Sommet.

Mme GYLFADÓTTIR déclare qu'il s'agit d'une grande question et d'une tâche énorme. L'Islande fait partie du groupe central qui montre la voie. Il s'agissait d'une question complexe car tout doit se faire correctement. L'Islande est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution pour combler le gouffre de la question de la responsabilité, pour lequel elle dispose de certains outils. Elle et le Gouvernement islandais estiment que ces lacunes doivent être comblées. La Russie devait être tenue responsable de ses crimes.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR annonce prendre trois questions.

M. Kimmo KILJUNEN souligne l'absence de multilatéralisme dans le cadre du concours Eurovision de la chanson, lorsqu'un petit groupe s'exprime au nom d'un groupe de personnes. Sa question générale portait sur les petits pays, comme le sien, exigeant le multilatéralisme, qu'ils respectaient mais sur lesquels ils s'appuyaient également. Il souligne la contradiction sur laquelle toute l'existence de l'humanité dépendait également, y compris sur les questions telles que le changement climatique et les armes de destruction

massive. Il a découvert aujourd'hui que 20 % des États du monde étaient des démocraties, même si certaines n'étaient même pas idéales, donc 80 % étaient de moins en moins démocratiques. Il demande comment il est possible que tout le monde participe à des questions telles que le changement climatique.

Mme Petra STIENEN initie une salve d'applaudissements à l'intention des personnes travaillant dans les coulisses du Sommet. Elle mentionne les « signaux d'alerte précoce » émis traditionnellement dans un contexte multilatéral de la société civile, de la part des activistes, des jeunes, des femmes et des militants de la justice climatique. Elle demande comment les député·e·s peuvent veiller à ce que, après la déclaration du lendemain, on puisse élargir cet espace rétréci et y inclure ces secteurs de la société civile.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare que 70 % de la nation islandaise prépare le Sommet.

M. Mogens JENSEN s'adresse à M. KOX sur le fait que le multilatéralisme est plus faible, bien que des systèmes internationaux plus forts soient nécessaires entre le Conseil de l'Europe et l'UE, et les Nations unies. Il se demande s'il existe des ressources et des possibilités afin de renforcer ces relations et de développer les relations Partenaires pour la démocratie.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR souligne que bien qu'étant une petite nation, l'Islande a toujours une voix à la table des discussions.

Mme GYLFADÓTTIR déclare que l'Islande a une petite population. Son pays avait fait en sorte que les Islandais·e·s comprennent que soutenir l'Ukraine était humainement une bonne chose mais que c'était aussi dans leur propre intérêt, bien que l'Ukraine soit un pays éloigné. L'Ukraine menait son combat, mais la guerre ne s'arrêterait pas même si elle perdait. L'Islande n'aurait aucune chance face au monde de Poutine, et se devait donc de soutenir le système multilatéral. Bien que le chiffre de 20 % sur 80 % soit surréaliste, il faut voir que les démocraties sont des systèmes très différents. L'Islande œuvre pour le multilatéralisme autant qu'elle le peut, même à travers les relations avec la Chine en matière de solutions pour le climat, et cela même si des mesures différentes étaient prises sur des secteurs tels que le commerce ou les droits de propriété. Tout diffère en matière de défis, secteurs et plateformes. Les pays démocratiques devraient trouver des moyens de répondre à ces questions.

Elle déclare également que les différents systèmes doivent être respectés sans pour autant négliger les droits humains. La démocratie est le meilleur moyen pour parvenir à la prospérité, à des solutions et une qualité de vie. Certes, d'autres systèmes doivent être respectés jusqu'à un certain point, mais pas lorsque les droits des individu·e·s sont bafoués.

Elle ajoute que d'autres pays font partie de la Charte des Nations Unies, qui était une charte déjà brisée. On se devait de convenir sur ce fait et de le respecter.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande de quelle manière les défenseurs et défenseuses des droits humains peuvent jouer un rôle.

Mme BERGHOLTZ évoque les gouvernements et les institutions qui ont besoin de jeunes, mais ils ont également besoin d'institutions démocratiques. Les deux éléments suivants sont cruciaux dans une société civile avec une jeunesse florissante : le renforcement des capacités, mais aussi la possibilité d'une participation significative. Les jeunes sont terriblement sous-représentés en politique, peu sont candidat·e·s aux postes et fonctions, et font l'objet de menaces et de haine. Une enquête suédoise a montré que plus de la moitié des président·e·s avaient été menacé·e·s individuellement, en particulier celles et ceux appartenant aux minorités et aux défenseurs des droits humains.

Selon le rapporteur de la note introductive sur la création d'un statut de « partenaire de la jeunesse » à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, environ 2,6 % des membres de parlements avaient moins de 30 ans.

L'alternative est de mettre immédiatement en place l'inclusion des jeunes, de comprendre les besoins de la société civile, de les soutenir et de les intégrer, ce que le Conseil de l'Europe a fait par le biais d'activités intergénérationnelles. Sinon, une grande partie démographique de la population serait écartée. Les jeunes sont également un groupe très diversifié, uniquement unifié par leur âge, où tout le monde ne défend pas forcément la démocratie. Des mesures actives sont également nécessaires dans la formation éducative.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande à M. KOX s'il existe une réelle possibilité de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et les Nations unies.

M. KOX répond qu'il n'y a pas d'alternative pour un multilatéralisme efficace, mais si nous travaillons ensemble sur une base commune, il n'y aura pas d'échec. Le Sommet réunira demain 46 chef·fe·s d'État et de gouvernement, mais aussi l'UE, l'OSCE, le commissaire aux droits de l'homme des Nations unies; et donc tout le monde est sur le même navire. Les politicien·ne·s ont permis d'affaiblir le multilatéralisme, et l'unilatéralisme est donc apparu de manière douce ou agressive. Les Américains diraient que l'échec n'est aucunement une option. Il faut rétablir et renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles. Le Sommet doit montrer que le reste du monde trouvera ici les réponses aux mêmes questions.

M. Aleksander POCIEJ évoque la force morale de l'Organisation. Grâce à sa convention et son rôle de normalisation ainsi qu'à l'ensemble des mécanismes de suivi, le Conseil de l'Europe est la pierre angulaire de l'ordre multilatéral en Europe. Sa question porte sur l'adhésion à l'UE qu'il compare à une belle licorne que personne ne pouvait voir. À Séville, les membres s'étaient entretenus avec le commissaire européen chargé de l'élargissement, mais ce dernier ne voulait pas évoquer le thème de l'adhésion. Il demande à Mme GYLFADÓTTIR de faire en sorte d'y parvenir.

Il interroge Mme BERMANN sur la communauté politique européenne, qui présente un danger pour l'Organisation.

M. Iulian BULAI ne s'attendait pas à ce que les engagements des principes démocratiques soient signés par les chef·fe·s d'État et de gouvernement. Si les pays membres ne mettent pas en œuvre les décisions de la Cour, comment pourraient-ils assurer la création d'un mécanisme permettant aux citoyen·ne·s et aux chef·fe·s d'État et de gouvernement d'accepter également ces principes? C'était également une préoccupation soulevée par les jeunes ce matin lors de la table ronde.

M. Titus CORLĂȚEAN déclare que le Sommet a une signification supplémentaire pour le groupe socialiste, cette vision déjà valable avant la guerre avait été proposée par l'ancien chef du groupe et ex-président de l'Assemblée, M. Michele Nicoletti. Il a mentionné les mots-clés qui ont été cités : une société fondée sur des règles, le multilatéralisme, et après le début de la guerre d'agression, la responsabilité des actes commis, le crime d'agression, le partenariat stratégique de l'UE, l'adhésion, la convention européenne des droits de l'homme, les droits sociaux, les droits humains, la nouvelle génération de droits humains, sans oublier l'élargissement.

Il demande à Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR si elle était à Bucarest en 2019 sous la présidence roumaine du Conseil de l'UE, privilégiant ainsi les politiques d'élargissement du Conseil de l'Europe.

Malgré les atouts, les valeurs et les grandes réalisations démocratiques initiés par le Conseil de l'Europe, tout le monde a pu voir une guerre arriver en Europe.

Il évoque des moments importants dans le temps, tels que : le pacte Kellogg-Briand de 1928, accord d'acceptation internationale pour interdire la guerre ; en 1933, la Convention de Londres pour la définition de l'agression; le Statut de Rome de la Cour pénale internationale après la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, dit-il, la guerre est arrivée.

Après la guerre, il pense que la Russie ne disparaîtrait pas du continent. Compte tenu de leur expertise démocratique et de ce que le Sommet réaliserait ou non, il demande à Mme BERMANN, au gouvernement (le Comité des Ministres) et aux politicien·ne·s (l'Assemblée parlementaire, qu'il appelle le «moteur de l'Europe») quelles sont les deux premières actions majeures dans toutes leurs perspectives que le Conseil de l'Europe devrait à mettre en place, pour donner espoir et fournir une sécurité démocratique à l'ensemble de l'Europe.

M. POCIEJ s'interroge une fois de plus sur l'adhésion à l'UE et sur le sens d'une nouvelle Communauté politique européenne, et sur la différence avec leur Organisation.

En ce qui concerne l'adhésion à l'UE et la Convention européenne des droits de l'homme, **Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR** déclare qu'il s'agit ici de la pièce maîtresse du Conseil de l'Europe, que les négociations étaient en cours et qu'elles allaient dans la bonne direction.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR s'interroge sur l'initiative de la France.

Mme BERMANN explique qu'en effet, l'idée du Président de la République française renoue avec une vieille idée du Président Mitterrand : celle de la Confédération européenne. Selon elle, la problématique est qu'il y a une Union européenne de laquelle le Royaume-Uni s'est séparée, qu'il y a des pays candidats immédiats et d'autres beaucoup plus sur le « long terme », et qu'il y a aussi la question de l'Ukraine. L'idée était d'avoir une véritable concertation européenne sur les questions politiques et économiques. À ses yeux, le Conseil de l'Europe, même si ses membres sont en fait les mêmes, a une véritable spécificité qui réside dans toutes les

conventions et surtout la Cour européenne des droits de l'homme dont les intervenant·e·s viennent de parler. Elle précise qu'il n'y a pas de mécanisme de mise en œuvre de la Communauté politique européenne et qu'il était donc important d'avoir une réunion à ce stade ; elle rappelle que la première réunion a eu lieu à Prague et que la seconde se déroulera à Chisinau car il est notoire que la République de Moldova est un pays menacé par la Russie. Il s'agit donc, d'une certaine manière, d'une initiative plus politique.

Elle dit ensuite vouloir ajouter un point sur les Nations Unies, car qu'il y aura effectivement une représentation de l'ONU. Cependant, puisque le multilatéralisme effectif est abordé, elle rappelle que les Nations Unies ont aussi échoué, et en particulier le Conseil de sécurité. D'abord car que l'un des membres permanents a déclaré une guerre illégale, mais aussi parce que le sentiment est aujourd'hui que le Conseil de sécurité ne représente plus le monde tel qu'il est : il représente le monde de 1945, qui est un monde plus occidental, même si la Chine et la Russie sont présentes. Elle rappelle toutefois que plusieurs grands pays émergents sont des candidats, comme le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Inde — et ce ne sont plus des pays comme l'Allemagne ou le Japon. Il y a donc une forme de conservatisme des États membres car naturellement, selon elle, l'équilibre changerait, et il le ferait en faveur des pays du Sud. À ses yeux, il y a aujourd'hui un véritable problème de représentativité du Conseil de sécurité. Ainsi, le multilatéralisme effectif est l'un des sujets qui devra être traité et l'une des conséquences de la guerre en Ukraine ; sinon, le risque est que l'ONU se retrouve marginalisée et que seules les organisations régionales fonctionnent, chose qui serait, selon elle, très bien en interne et pour l'Europe mais qui manquerait au reste du monde.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR interroge M. KOX sur la garantie que les chef·fe·s d'État et de gouvernement respectent les arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

M. KOX répond que si la déclaration finale du lendemain est adoptée, tous les chef·fe·s d'État et de gouvernement devront mettre en œuvre tous les arrêts définitifs de la Cour. La question de la mise en œuvre de ces arrêts sera tranchée par le Sommet ; elle fera partie de l'obligation. Il a également parlé de la création d'un meilleur mécanisme pour s'assurer que les pays concernés réalisent que l'exécution d'un arrêt sert également leur propre pays.

Il indique qu'il y aurait une annexe spéciale sur la nécessité du système de convention, son développement et les dix principes que les chefs d'État et de gouvernement s'engageraient à respecter. Ces principes permettent aux parlements nationaux de rendre des comptes. La plupart de ces principes figurent également dans le rapport de Mme Fiona O'LOUGHLIN.

Il s'agit d'un pas en avant. Les chef·fe·s d'État et de gouvernement ont compris que s'ils ne pouvaient pas défendre et protéger la démocratie, cela signifiait qu'ils ne pouvaient pas défendre le Conseil de l'Europe et, par extension, un multilatéralisme efficace. Ils seraient alors entre les mains de ceux qui pensent avoir un pouvoir sans arguments. Ils ne seraient pas déçus.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande comment les choses peuvent se passer alors que la convention a été approuvée de trois points de vue différents.

Mme GYLFADÓTTIR répond qu'un système a été créé pour garantir que les pires scénarios soient impossibles, et qu'elle est optimiste, mais que ce n'est pas possible. Il y a la volonté, l'obligation, la diversité, les sociétés compliquées, les défis, les cultures et les normes ; les affaires intérieures, politiques, les changements de gouvernement et les élections, qui sont compliqués. Elle a ajouté qu'elle ne prétendait pas que le multilatéralisme n'avait pas ses défauts, mais qu'il était bien meilleur que tout ce qui avait été tenté par ailleurs. C'est un peu plus humble de le décrire ainsi. Il s'agissait d'une étape sur le papier pour laquelle il fallait aller de l'avant. Les gens ne s'y retrouvaient pas non plus. C'était une obligation de dialoguer et d'essayer de le faire, car personne d'autre ne le ferait à leur place.

Mme BERMANN répond par l'affirmative en disant qu'elle souscrit pleinement à ces propos et en rappelant qu'il y a aussi un principe de réalité : le recours à la force existe dans le monde et il est souvent très difficile de s'y opposer. Il est possible d'y réagir, comme cela a été fait dans le cas de l'Ukraine, en adoptant des sanctions, en aidant le pays.

Il y a donc beaucoup de choses à faire pour rétablir l'ordre. Elle précise qu'elle a connu les Nations Unies des années 1990 lorsqu'elle était à la mission permanente ; à l'époque, c'était la fin de la guerre froide et on parlait du *Big Blue Dream*. Tout le monde pensait qu'une paix perpétuelle serait assurée par les Nations Unies, par les Casques bleus, et puis les massacres de Srebrenica et le génocide au Rwanda sont arrivés et tout le monde est revenu à une réalité très négative. En même temps, elle rappelle qu'un travail a été fait, à la suite de cela, sur le maintien de la paix robuste pour pouvoir faire appliquer les mandats ; il y a également eu des résolutions concernant la situation des femmes dans les zones de conflits. Elle soutient qu'il y a donc quand

même des progrès, même si ce sont des progrès lents et insatisfaisants, et qu'il leur faut continuer à essayer d'appliquer leurs principes.

M. KOX est d'accord avec Mme GYLFADÓTTIR mais, demain, les chef·fe·s d'État et de gouvernement devront tenir leurs promesses et les parlementaires pourront leur demander des comptes.

Les femmes et les hommes politiques, toutes tendances confondues, ont compris que s'ils n'étaient pas capables de restaurer un système fondé sur la primauté du droit national et international, sur l'absence de coopération, alors ils rivaliseraient sur la primauté du pouvoir économique ou politique. Ils savent ce que cela a donné, à savoir un grand désordre, des discussions sur une guerre mondiale, une guerre nucléaire. Nous vivons une époque difficile et la coopération est préférable à la concurrence en temps de crise. À l'époque, il fallait aussi plus de démocratie, pas moins. Il faut impliquer les citoyen·ne·s, des plus jeunes aux plus âgées, pour survivre en tant que société humaine, comme le mentionne le Statut du Conseil de l'Europe. Les politicien·ne·s seront sinon tenu·e·s responsables par leurs enfants et leurs petits-enfants.

Mme Ingjerd SCHOU évoque la visite d'un homme politique de la Chine chez elle en Norvège. Elle se dit inquiète, et elle n'est pas la seule, du recul de la démocratie en Europe, malgré l'architecture internationale qui l'entoure. Il n'a pas commencé au sein du Conseil de l'Europe, de l'UE ou du parlement, mais dans de petites communautés avec la société civile, puis dans les parlements. Le fossé entre les citoyen·ne·s et l'architecture internationale doit être comblé. Cette question devrait être abordée le lendemain, à propos de la manière d'assurer le suivi au niveau national.

M. Andrej HUNKO, remercie les panélistes pour avoir rappelé la nécessité de la paix et pour avoir ouvert des perspectives au niveau mondial, y compris dans les pays du Sud. Il déclare que c'est ici, au cours de l'année écoulée, qu'il a constaté une division croissante, non pas dans la condamnation de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, par exemple, mais dans la manière d'en sortir.

Il fournit un exemple. Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a pris une décision sur les conséquences des sanctions unilatérales et a constaté une division totale : les États du Conseil de l'Europe ont voté contre et le reste du monde a voté pour. L'architecture internationale évolue rapidement. Il demande à M. KOX et à Mme BERMANN comment l'Assemblée parlementaire, en tant qu'organe européen, pourrait-elle maintenir la communication et continuer le processus. Pourraient-ils, par exemple, inviter le président brésilien Lula Inácio Lula da Silva, ou un·e ministre sud-africain des affaires étrangères, ou un·e membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, car les représentant·e·s ne sont pas assez nombreux et ne reflètent pas la situation ?

M. Damien COTTIER réagit aux propos de Mme BERGHOLTZ. Il déclare à M. KOX qu'on ne pouvait pas échouer dans le multilatéralisme, mais qu'on ne pouvait pas non plus échouer dans la démocratie. Il se dit inquiet, lorsqu'il s'adresse à des jeunes, qu'ils estiment que la démocratie, les femmes et les hommes politiques ne sont pas assez rapides sur des questions telles que le changement climatique et l'environnement, et qu'il faut trouver d'autres moyens, même s'il comprend cette impatience. Il s'agit d'une situation dangereuse. Il souligne également que les femmes et les hommes politiques et les citoyen·ne·s n'étaient pas divisé·e·s, puisque la démocratie est la propriété de tous les citoyen·ne·s, et c'est ensemble que tout le monde doit s'engager, pour améliorer les choses dans de la société avec les institutions démocratiques. Il demande comment les jeunes peuvent entrer dans les institutions démocratiques et aimer le faire, car il est important qu'ils appartiennent au système.

Mme Zanda KALNINA-LUKASEVICA remercie les hôtes pour leur excellente organisation et leur excellente hospitalité. Elle déclare que l'Islande était le premier pays à reconnaître le rétablissement de leur indépendance de 1991, alors elle a vu un symbole dans le fait d'aller toutes et tous à Riga en réunion la semaine prochaine et de commencer à travailler sur la mise en œuvre de la déclaration et des décisions de Reykjavík.

Elle déclare que sauver et renforcer l'ordre international fondé sur des règles est une obligation, et il faut exiger de leurs sociétés qu'elles unissent leurs forces pour trouver les moyens de défendre les valeurs et les démocraties. La sauvegarde d'un ordre international fondé sur des règles signifie tenir celles et ceux qui enfreignent la loi responsables, tels la Russie et ses dirigeant·e·s. La conclusion d'un accord sur l'établissement d'un registre des dommages est une réussite. Elle exprimer ses félicitations, mais elle attendait que beaucoup plus soit fait, notamment pour les prochaines étapes, y compris un accord sur le tribunal *ad hoc* et un mécanisme de réparation.

Sa question est de savoir jusqu'où la classe politique se restreignait. En imaginant qu'elle ait des pouvoirs magiques pour convaincre les pays démocratiques à parvenir à une décision ou un accord concret, quelle

serait l'étape la plus importante pour tenir l'agresseur responsable et sauvegarder un ordre fondé sur des règles ?

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare qu'il s'agit d'une excellente question et qu'elle se prononce pour la proposition finale. Elle évoque le commentaire de Mme SCHOU sur le défi de recul démocratique et sur le renforcement de la démocratie dans son pays.

Mme BERGHOLTZ déclare que très peu de personnes en Europe comprennent ce qu'est le Conseil de l'Europe, et elle-même ne le sait pas réellement, même après plus de 15 ans de participation dans le secteur jeunes. Elle déclare que les terminologies devaient être traduites pour être ramenées dans son pays : qu'est-ce qu'une convention, qu'est-ce qu'un traité ? Elle souligne que le monde communique en ligne aujourd'hui, et que la jeunesse était élevée dans sa quasi majorité au sein d'une société numérisée, de sorte qu'elle ne se rendait pas sur un site Web pour devoir y trier des liens. Comment les citoyens le défendraient-ils s'ils ne connaissent pas son existence, savaient ce qu'il faisait, savaient quels droits étaient couverts par celui-ci, a-t-elle demandé. Elle estime qu'une étape importante après le Sommet pourrait être la modernisation à faire, le travail de sensibilisation et le suivi de ce qui est mis en œuvre dans les discussions. Sinon, conclut-elle, un Sommet vaut-il vraiment la peine ?

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR partage la question de M. COTTIER sur la démocratie directe et souhaite que les décisions soient prises plus rapidement.

Mme GYLFADÓTTIR pense que la plupart des questions partagent quelque chose en commun. Elles visent à faire en sorte que les gens voient l'avantage d'avoir des valeurs et qu'elles leur soient chères, et qu'elles reflètent ce pour quoi Conseil de l'Europe se bat. Par exemple, en Islande, les gens ne comprennent pas pourquoi l'UE et le Conseil de l'Europe ont le même drapeaux et le même hymne, d'autant plus que les Islandais·e·s affirment ne pas faire partie de l'UE.

Elle déclare que la Convention européenne des droits de l'homme était la réalisation la plus connue du CdE, car les gens savent en grande partie que des affaires individuelles peuvent être portées devant la Cour et comprennent pourquoi elle existe. Cela faisait partie de l'engagement. Elle comprends avoir un poste de pouvoir privilégié, mais qu'elle avait aussi 35 ans et pas encore d'âge mûr. Sa génération s'est entendue dire que ce ne serait probablement pas un obstacle ; elle est entourée d'individu·e·s plus âgé·e·s qui discutaient des valeurs et des outils pour les préserver. Elle pense que ce n'est pas assez, en effet, pour la classe politique et dirigeante de juste s'entendre sur quelque chose.

Le grand public doit se référer aux institutions et comprendre pourquoi celles-ci, ainsi que la démocratie, sont importantes. Elle convient de l'impatience de la jeunesse et avoue être elle-même impatiente, mais qu'il était dangereux de courir plus vite. L'Islande a dû trouver d'autres moyens d'agir à travers la démocratie, en coopération avec différents acteurs : le secteur privé, les élu·e·s, les ONG. Les gens doivent de s'écouter mutuellement et de tenir un dialogue et une compréhension commune, même si c'est cliché de le dire, cela paraît simple mais pourtant c'est difficile. C'est la seule façon d'avancer. [Petite série d'applaudissements]

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR s'interroge sur la coopération renforcée entre l'ONU et le Conseil de l'Europe

Mme BERMANN rappelle qu'il y a déjà une coopération qui est engagée entre le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. Elle affirme que tout le monde au sein de la société civile russe connaît le Conseil de l'Europe et regrette les conséquences de l'expulsion de la Fédération de Russie, bien qu'elle fût évidente et qu'il n'y avait pas d'autre choix. Selon elle, quand un instrument est utile et au service des peuples, il est connu et apprécié. Elle précise que pour les Nations Unies, il y a eu également concernant des pays en voie de démocratisation, tout un travail qui a été fait par la Commission de Venise – qui était très importante – ainsi que toutes les conventions existantes. Dans la mesure où les Nations Unies sont appelées à se prononcer sur le droit, avec des résolutions contraignantes, elle affirme que les relations entre les deux sont évidentes.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande quelle serait leurs propositions pour convaincre les autres, avec une baguette magique, des bénéfices de la participation démocratique.

Mme BERGHOLTZ modifierait la manière dont la participation politique est catégorisée, étant donné que les jeunes ne sont pas organisés structurellement et n'ont pas d'affiliation avec laquelle s'organiser. Certes les jeunes ne s'en moquent pas ; elle évoque les portes des défenseurs de la démocratie qui leur sont fermées, comme par exemple le gigantesque réseau des Vendredis pour l'avenir. Les jeunes font face à un énorme défi pour pouvoir s'inclure au sein de contextes formels. Ces contextes sont dépassés et ridicules et ont besoin de changement.

Mme BERMANN explique qu'il y a des règles, et que celles-ci doivent être respectées – surtout et au moins par celles et ceux qui les ont signées. Elle conclut en disant que certains États sont en effet réticents mais que d'autres sont signataires et ne les respectent pas davantage.

Mme GYLFADÓTTIR a déclaré que si elle devait en choisir une, elle préserverait la liberté individuelle.

M. KOX déclare que tout le monde a réalisé vivre des moments dangereux, qu'elles et qu'ils ne connaissent pas encore les réponses à donner. Cependant, tout le monde sait qu'il est nécessaire d'agir. Il évoque la leçon apprise ce matin-là de la première femme démocratiquement élue au monde, Mme Vigdís FINNBOGADÓTTIR, à l'issue de laquelle l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Gouvernement islandais ont nommé son nouveau Prix de l'empowerment des femmes.

Tous les processus sociaux de changement qui semblaient immuables se sont déroulés en trois temps : premièrement, c'était impensable; puis, c'était impossible; et finalement il était inévitable de restaurer et de renforcer le système du multilatéralisme pour empêcher le monde de s'engager dans la mauvaise direction.

Il remercie MME FINNBOGADÓTTIR et dit que toutes et tous se souviendront de ses paroles: « impensable », « impossible », « inévitable ».

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie le panel et annonce une pause-café de 15 minutes.

« Le Conseil de l'Europe, pionnier de la protection des droits humains : la nouvelle génération de droits »

Discussion sous forme d'un panel interactif, modérée par Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Bureau de la Première ministre d'Islande et ancienne Présidente de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire, avec la participation de :

- Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande
- M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée
- Mme Ilze BRANDS KEHRIS, Sous-secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme
- Mme Nathalie SMUHA, Chercheuse et Professeure associée, Institut pour le droit européen, KU Leuven, experte en Intelligence Artificielle
- Mme Tinna HALLGRÍMSDÓTTIR, représentante de la jeunesse au Conseil environnemental d'Islande

Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Bureau de la Première ministre d'Islande et ancienne Présidente de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire, a présenté le deuxième panel et a exprimé l'espoir que la salle était pleine d'énergie pour la poursuite de leur discussion, qui, selon elle, se produisait en raison de la réunion extraordinaire de la Commission permanente et le Sommet de Reykjavík commençant le lendemain. Elle présente le panel suivant, sur la nouvelle génération de droits, et ses défis actuels et futurs.

Elle présente les panélistes : Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Premier ministre de l'Islande ; M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée ; Mme Ilze BRANDS KEHRIS, Sous-Secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme ; Mme Nathalie SMUHA, chercheuse et maître de conférences, Institut de droit européen, KU Leuven, et experte en intelligence artificielle ; et Mme Tinna HALLGRÍMSDÓTTIR, représentante de la jeunesse au Conseil environnemental d'Islande, et qui, selon elle, a été une défenseuse très efficace de la question environnementale et de la crise climatique.

La nouvelle génération de droits signifiait être confrontée à la crise climatique, à l'intelligence artificielle, au recul démocratique, au droit des personnes marginalisées et à l'égalité, qui, selon elle, n'était pas une nouvelle génération de droits mais une bataille en cours. Pourtant, on pensait souvent à ces droits humains concrets et à ces nouvelles réalités.

Elle demande à Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR ce qui lui vient à l'esprit avec les mots « la nouvelle génération de droits » ; elle demande s'ils sont déjà inscrits dans de nouveaux instruments juridiques.

Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, remercie d'avoir été invitée à un panel sur un sujet urgent. Elle a dit qu'elle était ravie que la Commission permanente soit à Reykjavík.

Elle déclare qu'une nouvelle génération de droits était un sujet important, mais en termes simples, les nouveaux défis générationnels impliquaient de penser les droits différemment qu'auparavant.

Il y avait une recommandation de l'ONU à ce sujet. Il y a une proposition de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui a été très active sur le droit à un environnement sain et durable ; et elle l'avait proposé au Parlement islandais dans un amendement constitutionnel qui n'a pas été adopté. Elle a dit qu'elle réessayerait. Il se passait beaucoup de choses dans tous leurs pays concernant ce droit à un environnement durable.

Avec des défis générationnels tels que l'intelligence artificielle, la Première ministre d'Islande déclare qu'il y a une croissance exponentielle des nouvelles technologies. Les concepteurs de ces technologies et cadres pointaient de plus en plus vers des normes éthiques, quittant le navire avec des signaux d'alarme. Ils devaient examiner le cadre réglementaire. Il était donc nécessaire de réfléchir aux effets de l'IA sur les droits humains et sur la démocratie.

Lorsque Mme JAKOBSDÓTTIR était membre de l'Assemblée parlementaire en 2017, elle avait déclaré que le Conseil de l'Europe avait fait un très bon travail sur les normes éthiques. Elle a donné l'exemple d'emménager peut-être un jour dans une maison de retraite et de se demander si elle y rencontrerait un humain ou simplement une machine. Ce sont des questions qui devaient être posées et auxquelles il fallait répondre, avec de nouvelles normes et standards pour les traiter.

Dans l'esprit d'avoir une discussion au sein du panel, et pas seulement un monologue, Mme JAKOBSDÓTTIR a mentionné que leur conception de la démocratie était inclusive, très étroitement liée à la charte sociale : personne ne devrait être laissé pour compte, et les groupes vulnérables devraient être pris en à prendre en considération. Cette notion de démocratie devait être liée à l'égalité.

L'un des défis auxquels ils sont confrontés, a déclaré Mme JAKOBSDÓTTIR, est l'inégalité traditionnelle, mais aussi l'inégalité directement liée à la crise climatique. Elle a déclaré que la croissance exponentielle des nouvelles technologies créait également de nouvelles inégalités. Elle a dit qu'elle n'était pas une experte en intelligence artificielle, mais savait que cela était basé sur des données, qui avaient un biais intrinsèque. Par exemple, il y avait plus de données sur les hommes que sur les femmes, et sur certaines nations que sur d'autres, ce qui pourrait créer de nouvelles inégalités. Ce sont les trois défis générationnels qui, selon elle, appellent à repenser les droits.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR souligne que la Première ministre d'Islande s'est beaucoup exprimée sur les droits des LGBTQI en Islande et dans le monde. Elle a demandé comment la réaction contre les progrès réalisés en matière de droits des femmes et des LGBTQI pourrait être contrée.

Mme JAKOBSDÓTTIR déclare qu'elle a été un peu choquée lorsqu'elle a participé à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme au siège des Nations Unies à New York en 2019, lorsqu'elle s'est rendu compte qu'il y avait un débat très difficile sur la question de savoir s'ils pourraient en fait s'entendre sur un statu quo en ce qui concerne les droits des femmes et l'égalité des sexes, et ne pas être confrontés aux répercussions. Ils ne parlaient pas vraiment de progrès, mais de maintien du statu quo.

Il y a eu des réactions négatives sur les droits reproductifs des femmes, l'égalité des sexes en général et les droits LGBTQI. Les droits humains n'ont jamais été acquis, a-t-elle dit, et cela les obligeait à rester vigilants. Elle a déclaré que la coopération multilatérale, comme au sein de l'ONU et du Conseil de l'Europe, était essentielle pour la contre-offensive. Une chose aussi importante que les droits humains a besoin de coopération multilatérale. Ils devaient se rendre compte qu'ils n'étaient pas tous pareils et ne partageaient pas tous les mêmes idées. Ils venaient de différentes cultures et de différents partis politiques, mais les progrès qui avaient été réalisés étaient dus à la coopération multilatérale. Au cours de ses années au pouvoir, au moins, elle a déclaré qu'elle était devenue de plus en plus convaincue de l'importance de la coopération multilatérale pour faire face aux défis et contrecoups. Il y avait une salve d'applaudissements à cette déclaration.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande si les « droits de la nouvelle génération » (à un environnement sain, les droits à l'ère numérique) sont quelque chose de différent de la génération existante de droits. Elle demande s'ils sont dans une phase où ils sont confrontés à d'autres défis, ou s'il s'agit d'une autre forme des droits humains actuels qu'ils ont déjà tenté de garantir au cours des dernières décennies.

M. KOX répond que lorsque la Convention a été rédigée, l'article 1 stipulait que tout le monde – personne n'en était exclu – avait le droit d'être traité de manière égale. Il ne considérait donc pas ces droits comme étant nouveaux.

Être protégé contre le danger de l'intelligence artificielle n'est pas nouveau car toute la Convention vise à protéger les citoyen·ne·s contre leurs propres gouvernements.

La Convention parle également du droit à un environnement sain et sûr; tout le monde a droit à la vie et la vie est protégée. Il a dit que l'attention qui y était accordée avait beaucoup à voir avec l'évolution de la société et qu'un environnement sale tuait effectivement.

M. KOX félicite son prédécesseur M. Rik DAEMS. Il fait référence à la remarque de Mme JAKOBSDÓTTIR et à la manière dont ils discutaient depuis longtemps de nouvelle génération de droits humains et en particulier sous la présidence de M. Rik DAEMS, lorsqu'ils parlaient d'intelligence artificielle, du droit à un environnement sain, du droit des femmes à un accès égal aux droits et d'être protégées contre la violence. C'est sous la présidence de M. Rik DAEMS qu'ils ont vraiment montré que l'Assemblée parlementaire était capable de traiter de questions réelles et nouvelles.

M. KOX a de nouveau évoqué les deux jours suivants du Sommet et comment ces questions seraient mentionnées dans la déclaration finale, avec les cheff·e·s d'État et de gouvernement qui s'engageraient à y parvenir. Il estimait qu'ils et elles avaient fait des progrès.

Il a conclu en disant que si les droits n'étaient pas nouveaux, l'attention qui leur était accordée l'était, et c'était très important. Il a dit que l'Assemblée parlementaire devrait être humble, mais fière dans ce cas.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare que c'est la meilleure réponse.

Mme JAKOBSDÓTTIR dit que M. KOX a tout à fait raison, car ils n'ont toujours pas réussi à garantir ces droits et cette égalité. Les nouveaux défis ont créé encore plus de pression.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR déclare à Mme Ilze BRANDS KEHRIS, Sous-secrétaire générale aux droits de l'homme des Nations Unies, que le Secrétaire général avait été très décisif et vocal sur l'égalité des sexes, les questions environnementales et la crise climatique, en demandant également une réponse claire des dirigeants des États à répondre à cette crise. Elle a demandé ce que l'ONU avait fait au sujet de cette « nouvelle génération de droits », et quelle était la perspective de l'ONU.

Mme Ilze BRANDS KEHRIS, Sous-secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme remercie Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR de l'accueillir, et souligne qu'elle comprend que lors du panel précédent, ils avaient discuté de l'importance pour eux tous de travailler ensemble, et pour les organisations régionales de travailler en étroite collaboration avec l'ONU à un niveau mondial et national.

En ce qui concerne le genre en tant que question transversale, la mise en œuvre n'était pas là après tant d'années, et elle était essentielle dans tous les domaines sur lesquels ils travaillaient.

Elle a dit que le Secrétaire général de l'ONU était très fort et spontanément fort sur l'égalité des sexes chaque fois qu'il parlait d'autres droits et situations.

Il est intéressant de commencer par l'idée de savoir s'ils parlaient de nouveaux droits ou de nouveaux défis dans les cadres dont ils disposaient, comment ils pouvaient être appliqués et comment le cadre pouvait être interprété pour s'appliquer réellement à ces droits. Elle a dit que l'une des raisons pour lesquelles ils avaient d'autres conventions spécialisées, des cadres ou même des conventions contraignantes était qu'ils avaient parfois besoin d'avoir cette spécificité, même s'ils pouvaient la couvrir dans le cadre des droits généraux.

Mme BRANDS KEHRIS approuve le droit à un environnement sain, propre et durable au niveau des Nations Unies, tout comme au niveau du Conseil de l'Europe, citant deux résolutions historiques reconnaissant ce droit comme un droit au cours des deux dernières années : au Conseil des droits de l'homme, qui a adopté une résolution, et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce qui signifie que tous les États membres ont adopté la résolution.

Ils doivent continuer à y travailler, et elle reconnaît le travail brillant du Conseil de l'Europe pour s'assurer qu'ils coopèrent pour faire avancer ce dossier et disposer de normes contraignantes.

Mme BRANDS KEHRIS dit que les commentaires sur le droit à la vie sont très denses, faisant référence à son rôle en tant qu'ancienne membre du Comité des droits de l'homme. Le commentaire général n° 36 du Comité des droits de l'homme sur l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques a déclaré que le droit à la vie était un droit à la vie dans la dignité, mais il a également spécifiquement fait référence à l'environnement, en ce qui concerne le changement climatique, la pollution et la biodiversité comme étant trois aspects de la triple crise planétaire.

Ce commentaire visait également à protéger les droits des générations présentes et futures. Mme BRANDS KEHRIS dit qu'il y a eu beaucoup d'avancées, également au niveau national, pour s'assurer que ce droit soit reconnu même par le biais d'interprétations judiciaires.

Les NU étaient heureuses de travailler avec le groupe de travail du Conseil de l'Europe sur les nouvelles technologies, d'autant plus que, du coup, l'IA était devenue le sujet d'actualité. Elle a estimé qu'il y avait un avantage à ce que cette peur soit exprimée en public par certains des dirigeants, même en développant les technologies, en mettant le sujet à l'ordre du jour mondial et en le rendant engageant.

Elle a déclaré que l'égalité et la non-discrimination étaient les principes clés pour l'environnement ainsi que pour les nouvelles technologies et l'IA.

Un autre principe clé était la participation et la responsabilité, qui allaient de pair avec la transparence.

Mme BRANDS KEHRIS pense qu'il est positif que les gens s'engagent à prendre conscience des menaces potentielles, ainsi que de toutes les bonnes choses que l'IA apporterait. Elle a également énuméré une série de questions : comment les garanties y seraient-elles placées ? Quels développements devaient être totalement interdits, y compris ceux qui ne présentaient pas un niveau de risque extrême ? Comment créer un cadre réglementaire pour l'appliquer dans le respect des droits humains ?

Elle soulève également la préoccupation d'effacer le risque de sécurité nationale de la couverture de la technologie, et la gestion des frontières dans certains cas, et l'application de la loi qui succèdent de très près à la sécurité nationale. Du point de vue des droits humains, il s'agit de domaines dans lesquels il faut s'assurer que des systèmes en place respectent les droits humains.

Elle souhaite poursuivre la discussion et s'assurer que les garanties sont là, qu'elles sont cohérentes sur le travail effectué au niveau mondial avec le travail important de l'Assemblée parlementaire en tant qu'institution régionale. Elle veut aller de l'avant avec cette promotion pour s'assurer qu'ils respectent vraiment les droits humains, tant dans le développement des technologies que dans leur production, vente, achat et applications : tout au long du cycle de vie des technologies.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR interroge Mme Nathalie SMUHA, chercheuse et Professeure associée, Institut de droit européen, KU Leuven, experte en intelligence artificielle, sur les craintes que l'intelligence artificielle ne diminue la démocratie et n'alimente les troubles sociaux, entre autres. Elle demande comment les droits humains et les libertés fondamentales peuvent être protégés à une époque où l'intelligence artificielle évolue rapidement.

Mme Nathalie SMUHA, Chercheuse et Professeure associée, Institut pour le droit européen, KU Leuven, experte en Intelligence Artificielle remercie pour l'invitation. Elle convient que l'IA a un impact profond sur la société dans son ensemble, qui est une technologie centrée sur le choix humain car les êtres humains l'ont créé et lui ont ensuite délégué des décisions importantes.

Il y a des avantages et aussi des risques. Les expert·e·s émettent des avertissements sur la technologie depuis des années, bien qu'elle ait noté que les femmes expertes ou expert·e·s appartenant à des minorités ne sont pas aussi écouté·e·s que les puissantes entreprises elles-mêmes.

Il faut agir pour s'assurer que ces risques n'exacerbent pas les inégalités et ne maintiennent pas seulement les puissants puissants et les vulnérables vulnérables. Le Conseil de l'Europe s'y emploie actuellement en négociant une convention AI pour sauvegarder les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Ces valeurs fondamentales pourraient être affectées par la dépendance ou le choix de s'appuyer sur ces systèmes.

Mme SMUHA développe quelques mythes sur la réglementation de l'IA, qui doivent être répudiés car ils faisaient obstacle à une réglementation efficace de l'IA.

« Les êtres humains sont également biaisés. Alors, pourquoi devrions-nous isoler cette technologie ? », a-t-elle déclaré. Les êtres humains sont biaisés, mais les systèmes d'IA fonctionnent à une échelle et à une vitesse sans précédent. Une simple pression sur un bouton dans un système d'IA pourrait ruiner la vie de toute une population, avertie-t-elle. Il y avait donc une différence qui mérite des obligations préalables.

Au mythe selon lequel il ne faut se concentrer que sur l'apprentissage automatique très avancé et non sur tous les logiciels, elle partage les exemples du scandale des allocations familiales aux Pays-Bas ; IA Clearview ; et Cambridge Analytica, qui étaient des systèmes plus avancés. Cependant, elle a déclaré que le scandale de la poste britannique avait ruiné la vie de nombreuses personnes et provoqué une grande tragédie humaine, bien qu'il s'agisse d'un logiciel très basique que l'on n'appellerait pas IA aujourd'hui.

Elle déclare que le champ d'application de la Convention doit être aussi large que possible en termes de systèmes et de domaines qu'elle couvre.

Au sujet du mythe selon lequel il n'est qu'une question de temps pour que les systèmes d'IA s'améliorent et soient plus précis, qu'il s'agit d'un processus en développement qui serait un jour sans risques, elle partage un autre exemple : la technologie de reconnaissance faciale. Il n'est pas aussi précis pour les femmes, par exemple, en raison de ses données biaisées. Elle suppose que dans quelques années, des caméras partout avec une grande précision seraient en mesure de déterminer que son visage a des origines juives, et demande si c'était beaucoup mieux pour la vie privée et la démocratie, car les systèmes d'IA seraient alors apparemment "plus précis".

Il ne s'agit pas du développement de la technologie, mais aussi de l'utilisation. La Convention doit avoir des lignes rouges claires sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

Concernant l'avant-dernier mythe, à savoir que l'innovation serait tuée si l'IA était réglementée, ce qui serait préjudiciable, elle avait une question : pourquoi se soucier de l'innovation à moins qu'elle ne puisse améliorer le bien-être individuel et sociétal, car l'innovation pourrait contribuer à la prospérité et à la promotion des droits humains ? Pour elle, il était parfaitement logique que dans la Convention sur l'IA en cours de négociation, les frontières dans lesquelles l'innovation devait s'épanouir devaient être partagées et clarifiées, et il est logique de dire qu'il s'agit de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.

Le mythe final est qu'il est trop tôt pour réglementer car il y a tellement d'effets de l'IA que nous ne connaissons pas encore. Elle souligne que nous savons qu'il y a un préjudice aux droits humains, à la démocratie et à l'État de droit, comme on le voit dans les utilisations privées de l'IA et dans les utilisations publiques de l'IA. Il est très important de protéger ces droits et ces valeurs, car non seulement le préjudice peut être à grande échelle, mais il peut aussi être irréversible. Il n'est pas trop tôt pour faire quelque chose, a-t-elle conclu.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR dit qu'il s'agit de points très intéressants. Elle déclare que Mme Tinna HALLGRIMSDÓTTIR, représentante de la jeunesse au Conseil environnemental d'Islande, avait été très active lorsqu'il s'agissait d'être présidente de l'Association islandaise des jeunes écologistes et de soulever les défis actuels et futurs de la crise climatique et des problèmes environnementaux. Elle demande si les dirigeant·e·s européen·ne·s faisaient ce qu'il fallait pour identifier, protéger et s'adapter à ces nouveaux droits humains émergents, en particulier lorsqu'il s'agissait du droit à un environnement propre, sain et durable.

Mme Tinna HALLGRIMSDÓTTIR, représentante de la jeunesse au Conseil environnemental d'Islande déclare que la réponse simple à la question était non, les dirigeant·e·s n'en faisaient pas assez, ne réagissaient pas assez bien. Une question plus complexe est de savoir comment ils devraient définir les problèmes et comment cela pourrait contribuer au problème.

Mme HALLGRIMSDÓTTIR dit qu'elle a l'impression que les les dirigeant·e·s tombent dans le piège consistant à présenter le droit à un environnement propre, sain et durable comme un simple droit pour les générations futures, ou simplement comme un nouveau droit. Elle a tenu à souligner que le droit à un environnement propre, sain et durable n'était pas seulement un droit pour les générations futures, mais qu'il était tout autant une nécessité pour chacun d'entre eux assis là aujourd'hui.

Elle dit que nous sommes au milieu d'une triple crise planétaire, due à l'urgence climatique, à la pollution toxique omniprésente et à l'effondrement de la biodiversité, crises qui menaçaient déjà les droits humains à grande échelle.

Elle souligne que plus de 20 millions de personnes sont déplacées chaque année en raison d'événements météorologiques extrêmes et que la pollution cause un décès sur six dans le monde.

En Europe, la pollution de l'air cause des centaines de milliers de morts chaque année, dont 1 200 enfants. Elle dit qu'il est facile de se perdre dans les statistiques et les chiffres, et invite tout le monde aussi à penser à un seul enfant, peut-être proche d'eux, mourant prématurément, simplement par le fait de respirer en inhalant de l'air pollué.

Elle a déclaré que même si les générations futures seraient celles qui subiraient le poids de cette urgence, tout le monde pouvait déjà voir les effets de la triple crise planétaire sur la vie de millions de personnes dans le monde, empêchant leur pleine jouissance des droits fondamentaux.

Mme HALLGRIMSDÓTTIR souligne que cette crise affecte de manière disproportionnée des groupes déjà marginalisés, notamment les femmes et les filles, les populations autochtones, les réfugiés, les personnes

vivant dans la pauvreté et les personnes handicapées. Il fallait un sentiment d'urgence pour agir et garantir le droit de tous et toutes les Européen·ne·s à un environnement propre, sain et durable.

Le deuxième point de Mme HALLGRIMSDÓTTIR est qu'il est impropre de qualifier un droit à un environnement propre, sain et durable de "nouveau droit", puisqu'il est déjà reconnu par la majorité des institutions ou systèmes régionaux des droits humains dans le monde. Cela signifiait seulement que le système européen était à la traîne, puisqu'on le trouvait dans la majorité des constitutions ou législations environnementales du monde, et cela vaut également pour la majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Ils ont déjà des décennies d'expérience avec ce droit et sa protection au niveau national, et la Cour européenne des droits de l'homme traitait déjà des affaires liées au droit à un environnement sain. Il y a eu plus de 300 affaires dans lesquelles la Cour s'est prononcée sur des atteintes à l'environnement affectant le plein exercice des droits humains.

Mme HALLGRIMSDÓTTIR déclare également que la « nouveauté » semble être que le Conseil de l'Europe a perdu son statut de pionnier dans la protection des droits humains.

Elle tient à souligner que dans le contexte actuel, le retard compte. Chaque degré supplémentaire de réchauffement compte, chaque espèce éteinte supplémentaire compte et chaque vie supplémentaire perdue à cause d'une triple crise planétaire compte.

L'urgence de la situation avait été reconnue lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2022 avec l'adoption d'une résolution déclarant l'accès à un environnement propre, sain et durable un droit humain universel. Cette résolution a été celle pour laquelle les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ont voté en faveur.

La seule avancée logique était que le Conseil de l'Europe démontre qu'il était pleinement engagé à accélérer l'action climatique et environnementale et à accorder la priorité aux droits humains, en adoptant un Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, reconnaissant le droit à un environnement propre, sain et environnement durable.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie Mme HALLGRIMSDÓTTIR pour sa réflexion. Elle ouvre le débat.

M. Rik DAEMS remercie M. KOX pour ses aimables paroles. Il a dit que le président ne faisait que fixer l'ordre du jour et que le travail était fait par l'ensemble de l'Assemblée parlementaire. Ce qui s'est passé pendant sa présidence et celle de M. KOX, c'est qu'ils avaient une équipe fantastique de député·e·s et du secrétariat qui ont travaillé sans relâche afin de produire ces rapports et recommandations obligeant le Comité des Ministres à tenir leurs promesses. C'était de cela qu'il s'agissait, particulièrement lorsqu'il s'agissait de l'environnement et des six ou sept rapports rédigés: toutes des recommandations, unanimes.

M. DAEMS partage deux réflexions.

Premièrement, il déclare que la particularité du Conseil de l'Europe est qu'il s'agit d'une organisation normative capable de faire appliquer les normes par le biais de conventions ou même par le biais de la Convention de base elle-même, permettant aux citoyen·ne·s de saisir la Cour à titre individuel. C'est unique au Conseil de l'Europe.

Il se réfère à Mme Ilze BRANDS KEHRIS, Sous-secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme, et déclare que c'était aussi la raison pour laquelle le lien entre les Nations Unies était si important : le secret était un accord stratégique préparé par lui et par M. Volker Türk, alors discuté avec M. António Guterres lui-même [Secrétaire général de l'ONU]. La stratégie était simple : l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe fixerait l'ordre du jour sur l'environnement qui lui permettrait d'en assurer le suivi au Conseil des droits de l'homme puis au sein l'Assemblée générale. Ce serait alors au tour de l'autre de l'imposer. Le Conseil de l'Europe établirait alors des normes standard et exécutoires, puis il reviendrait aux Nations Unies, deviendrait un exemple, puis serait répandu sur toute la planète.

M. DAEMS s'adresse à Mme JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, pour insister sur l'importance du Sommet.

Sa discussion sur la nouvelle génération de droits avec M. António Guterres portait sur le contexte changeant dans lequel les êtres humains vivaient, ayant un effet et un impact sur les droits et les valeurs, ce qui signifiait qu'ils devaient alors réagir. L'intelligence artificielle est un exemple de cette société en évolution rapide, qui doit s'adapter pour protéger ces valeurs. Il a dit que c'est le vrai sens d'une nouvelle génération de droits.

En plus de cela, ajoute-t-il, le lien intergénérationnel dû au contexte en constante évolution, créé également un fossé entre les générations, ce qui explique pourquoi le problème le plus dominant où les politicien·ne·s peuvent réintégrer les jeunes est, en fait, le problème environnemental fourni qu'ils pourraient livrer.

Il fait une autre suggestion à la Première ministre, reconnaissant que c'est aussi une question de chance. Si c'était au bon moment et avec les bons mots, et avec quelques "ami·e·s" dans la salle, ils pourraient aller plus loin que le texte qu'ils ont maintenant. M. DAEMS souligne qu'il ne fait pas pression sur la présidence pour obtenir des résultats, mais que le Conseil de l'Europe reconnaît qu'un environnement sûr, propre, sain et durable comme droit humain fondamental ne suffit pas, car cela existe et a été fait à l'ONU.

Ce qui est essentiel dans la déclaration, ce sont les mots qui sont également exécutoires, ou l'établissement de normes, ou des instruments juridiques, un protocole, comme cela a été mentionné, et ce qu'ils ont fait dans leur rapport. Il fallait dire que c'était un droit fondamental, et il faut ensuite y donner suite pour que n'importe quel citoyen puisse aussi, par exemple, aller en justice et faire bouger les gouvernements parce qu'actuellement, ils ne délibéraient pas. Les gens étaient en colère parce que le monde politique n'était pas à la hauteur. Monsieur DAEMS demande : « Quand bougez-vous les choses ? Quand vous n'avez pas le choix ? ».

M. DAEMS suggère également de copier un modèle du Sommet de 1993 quand la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) avait été créé, un instrument simple qui a apporté d'énormes avantages au cours des 30 dernières années. Ce Sommet pourrait créer une sorte de Commission européenne des droits environnementaux. C'est aussi une façon de réintégrer les jeunes en les impliquant.

M. DAEMS présente ses excuses pour ses suggestions, mais déclare qu'il sait par expérience que la présidence peut être déterminante. On pourrait échouer et on pourrait gagner, le succès n'étant pas garanti tant que ces éléments ne seront pas mis sur la table lors du Sommet, ce qui pourrait faire une énorme différence.

M. DAEMS conclut en disant qu'être égal ne veut pas dire être pareil. C'était l'une des grandes erreurs que les gens faisaient toujours dans une société. Il a dit qu'être égal était le droit d'être différent.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie M. DAEMS et indique que la question doit être répondue par deux personnes.

Elle demande à Mme Ilze BRANDS KEHRIS, quelle est l'explication du vote de la résolution des Nations Unies sur le droit à un environnement sain et durable. Elle a demandé si l'adhésion générale n'est pas une façade.

Mme BRANDS KEHRIS déclare que l'adoption de résolutions était une étape très importante et un signal envoyé de se rassembler en un moment de crise, lorsque l'on réalisait que les gens étaient en colère et que les gens souffraient. Le mal était déjà là.

C'est politique et ces résolutions ne sont pas contraignantes en elles-mêmes, de sorte que les prochaines étapes sont nécessaires pour voir ce qui pourrait être fait avec les cadres contraignants existants.

Il existe déjà une jurisprudence au niveau national sur l'environnement parce qu'il existe des normes contraignantes au niveau national et au niveau régional.

Elle ajoute que parfois ils ne regardent pas assez d'autres régions, comme l'Amérique latine, qui est assez avancée.

Mme BRANDS KEHRIS pense que pour le moment, il faudra beaucoup de temps pour avoir un nouveau traité ou une nouvelle convention contraignante des Nations Unies au niveau mondial, ce qui ne signifie pas qu'ils ne doivent pas l'encourager ou ne pas commencer le travail et être actifs.

D'autres manières de procéder comprennent la quasi-jurisprudence, qui n'est pas un tribunal comme la Cour européenne des droits de l'homme, mais les organes conventionnels. Il y a les procédures de plaintes individuelles, et il y a eu des décisions pertinentes, y compris du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits sociaux, économiques, culturels, qui étaient fondées sur le fait que les États avaient l'obligation de protéger, y compris le droit de vie. Il y a beaucoup d'autres droits qui sont également en jeu lorsqu'il s'agit de dommages environnementaux.

Ces processus et procédures traitaient déjà des normes contraignantes, des décisions et aussi du dialogue.

Mme BRANDS KEHRIS mentionne l'examen périodique universel pour tous les États membres de l'ONU, y compris dans les pays d'où viennent les personnes présentes dans la salle, un processus mené par les États, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque État l'opportunité de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière.

Les États ont en définitive l'obligation de mettre en œuvre les droits. Mme BRANDS KEHRIS a mentionné l'observation générale 36 et le droit à la vie qui mentionne spécifiquement le devoir positif des États membres. Au-delà de la non-prévention des dommages, mais du devoir positif d'intervenir.

Mme BRANDS KEHRIS a mentionné le rôle des entreprises, à la fois du côté de l'environnement et de l'industrie extractive, et tous les dommages causés par certains types d'interventions qui doivent être corrigés.

Elle aborde également le côté technologique, avec les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits humains. Ceux-ci ne sont pas non plus contraignants, mais il s'agit d'un code qui reçoit de plus en plus d'adhésion et devrait être développé. Les États ont la responsabilité de s'assurer que les entreprises, même celles opérant sur leur propre territoire, même lorsqu'elles opèrent à l'étranger, respectent les droits humains.

Les droits humains et la diligence raisonnable sont des sujets auxquels ils peuvent tout à fait s'intéresser maintenant, avant que les instruments contraignants ne soient en place. Ils continuent à y travailler.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie Mme BRANDS KEHRIS.

Elle interroge Mme JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, sur la nécessité de davantage d'instruments juridiques contraignants, sur la nécessité d'une réglementation, en mentionnant en exemples la résolution des Nations Unies, les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ou la Haute Cour en Allemagne.

Mme JAKOBSDÓTTIR déclare que la Cour européenne des droits de l'homme s'est déjà prononcée dans près de 300 affaires portant sur le droit à un environnement sain, durable et propre.

En Islande, mais aussi à l'étranger, elle déclare qu'il était vraiment du devoir des politicien·ne·s de prendre ces mesures parce que les tribunaux le feraient très bientôt, et les tribunaux islandais aussi. La recommandation de l'Assemblée parlementaire était très claire sur le sujet.

Quant à la présidence, elle déclare qu'elle avait vraiment poussé ce programme au cours des six derniers mois, et bien d'autres choses aussi, et espère un résultat positif.

Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie la Première ministre et donne la parole à Mme Fiona O'LOUGHLIN.

Mme Fiona O'LOUGHLIN remercie la Présidente et l'éminent panel, ainsi que la Première ministre d'Islande et le Président de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire et tous les organisateurs pour avoir fait un travail absolument incroyable dans la préparation du Sommet.

Elle déclare que le ton est vraiment donné, en commençant la journée en organisant une réunion à l'université et en échangeant avec les jeunes sur leurs opinions et leurs points de vue en termes de nouveaux défis auxquels ils sont confrontés.

Elle a appris ce jour-là que 72 % de la population mondiale vivait désormais sous un régime autocratique, même s'il existait une démocratie dans leur pays. Il y a dix ans, ce n'était que 50 %. Elle est choquée en pensant d'où ils viennent, où ils sont maintenant et où ils vont. Même si certaines personnes considèrent qu'elles vivent dans une démocratie, mais que leurs droits leur sont retirés en fonction du type de démocratie dans laquelle elles vivent, cela doit être absolument au centre de tout ce qui les concernent.

Elle questionne la manière de remettre le respect, l'empathie et la compassion dans les conversations même s'ils peuvent développer des cadres et une législation, puisque les personnes qu'ils représentent ont besoin d'empathie et de compassion, en particulier pour ceux qui ont dû fuir leur propre pays et qui viennent chercher du soutien, de la sécurité et une vie.

Les gens se rebellent contre cela, dit-elle, et l'immigration transforme en arme des idées telles que «notre pays est pour nous; ce n'est pas pour quelqu'un d'autre ». C'est un grand défi, un défi que parler d'innovation,

de créativité ou d'IA n'allait jamais leur donner en termes d'empathie et de compassion qui sont pourtant nécessaires, et qu'ils doivent tous mener.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR donne la parole à M. Emanuelis ZINGERIS.

M. ZINGERIS demande comment l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe envisage un futur Congrès des Nations Unies et comment ils voyaient l'éventuel vote à l'Assemblée générale s'il devait porter sur la création d'un tribunal spécial contre la Russie pour ses crimes contre l'Ukraine.

Il demande également si la Première ministre aborderait la question des sanctions évitées par tous les pays possibles qui n'appartiennent pas au monde démocratique et a demandé comment on combattait cet évitement des sanctions.

Il remercie la présidence islandaise d'avoir créé une opportunité fantastique, en tant que pays moralement favorable aux droits humains dans le monde.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR donne la parole à M. Titus CORLĂȚEAN.

M. CORLĂȚEAN rappelle le projet de convention sur l'intelligence artificielle à l'ordre du jour avec les expert·e·s du Conseil de l'Europe et indique que cela fait la différence.

Les juristes spécialistes du droit international et droit interne savent que, d'une manière générale, il manque au droit international le troisième élément de la structure du droit, à savoir les sanctions. Il y a une vulnérabilité du droit international.

Ils ont la substance, mais pas encore les moyens, pour punir le crime d'agression. Ils n'ont pas le pouvoir judiciaire ou les mécanismes pour mettre en œuvre et assurer l'efficacité et la responsabilité de ce domaine.

Le Conseil de l'Europe compte 200 conventions, mais le moment est venu de codifier une quatrième génération de droits humains fondamentaux.

L'intelligence artificielle est essentielle, dit-il, mais parallèlement aux capacités et aux progrès technologiques, ils ont également besoin de la dignité humaine et de certains autres éléments des droits humains lors de la codification du droit international et des nouveaux traités et d'une nouvelle génération de droits humains fondamentaux, soit qu'un mécanisme mis en place permette d'assurer qu'une sanction soit appliquée.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR se tourne vers Mme Nathalie SMUHA au sujet du besoin de respect, d'empathie et de compassion, tous des éléments humains. Elle demande comment ils pourraient sauvegarder ces éléments humains et, en même temps, comment protéger les droits humains à une époque où cette nouvelle technologie progresse très rapidement et ceci, compte tenu de toutes les menaces avec lesquelles nous sommes confrontées avec l'IA.

Mme SMUHA dit que c'est une question difficile et que c'est la raison pour laquelle elle met toujours l'accent sur les humains derrière le système puisque ce sont eux qui choisissent de déléguer les décisions par le biais de ces systèmes. Il était crucial dans la Convention sur l'IA d'assurer un contrôle humain, en particulier sur les décisions qui avaient un impact sur les individus. Il en va de même pour l'établissement de limites claires, telles que le fait de ne pas avoir besoin de décisions sur les systèmes d'IA là où cela pourrait violer la dignité humaine, ce qui, selon Mme SMUHA, est un droit déjà établi.

Les droits humains existants devaient être traduits dans le contexte de l'IA ; c'est l'exercice qu'ils étaient en train de faire, comme évaluer le droit d'entrée d'une personne réfugiée.

Un élément humain est nécessaire pour préserver le sens de la dignité humaine et de la compassion, et cette Convention pourrait de toute urgence fixer ces limites claires. Des mécanismes de mise en œuvre clairs sont également nécessaires pour cela.

La Convention a besoin d'autorités de contrôle dans les différents États qui veillent à ce que ces droits soient respectés, et surtout à ce que les parties prenantes soient impliquées, que les citoyen·ne·s aient leur mot à dire, car ils et elles sont de plus en plus conscient·e·s de l'impact que les systèmes d'IA ont sur leur vie. Cependant, les citoyen·ne·s ne sont pas encore à la table et discutaient quand cela affectait leur dignité humaine, ou quel type d'applications ils voulaient ou ne voulaient pas dans leur société. Il y a encore beaucoup de travail à faire là-bas, dit-elle.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande à M. KOX d'argumenter au nom des parlementaires et de l'Assemblée parlementaire.

M. KOX déclare qu'avec l'intelligence artificielle, les gens aiment penser qu'elle nous montre quelque chose qui est en dehors de nous, mais en fait, c'est un homme/une femme/un compagnon inventé, et utilisé ou mal utilisé par des personnes. Cacher ce qui se passe est aussi une erreur.

Par exemple, le grand scandale dans son pays a obligé le gouvernement à démissionner, mais pas avant que des choses horribles ne se soient produites. Ils avaient fait valoir que c'était l'ordinateur qui avait dit « non » à des dizaines de milliers de citoyen·ne·s qui avaient ensuite été maltraités, d'une manière horrible. L'ordinateur n'a rien fait; ce sont des personnes qui l'ont fait. Il a déclaré que l'inclusion d'éléments tels que la compassion, la capacité raisonnable et la bonne foi était toujours une obligation dans l'ensemble de leur législation dans un État fondé sur l'État de droit, et était en effet définie dans leurs systèmes juridiques nationaux et internationaux. Le blâme était du côté des personnes, et à elles de prendre cette responsabilité.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande une clarification sur la question concernant l'ONU.

M. ZINGERIS déclare qu'il s'agissait d'un futur Congrès des Nations Unies l'année suivante et de la manière dont une décision pourrait être prise aux Nations Unies concernant un tribunal spécial.

Mme BRANDS KEHRIS déclare qu'en tant que plate-forme mondiale pour l'interaction des États membres, il était vraiment important d'avoir des initiatives interrégionales et de s'unir en tant que « monde », en particulier sur les nouveaux défis auxquels tous sont confrontés. Ils doivent se rappeler qu'ils vont au-delà de leurs propres régions et qu'ils doivent embarquer tout le monde pour avancer. Il y a encore beaucoup de travail à accomplir dans toutes les régions, y compris au sujet du Tribunal.

De leur point de vue en tant que Secrétariat, l'essentiel est de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement ou de concurrence entre les mécanismes existants. Elle parle bien sûr de la Cour pénale internationale, en particulier. Un soutien doit également être apporté aux juridictions nationales en Ukraine.

Mme BRANDS KEHRIS déclare que le Sommet du futur arriverait en 2024, reporté en raison du grand sommet sur le développement durable des ODD à l'automne.

Il y a beaucoup de volets différents. Le Secrétaire général y a travaillé. Les droits humains ont été inclus dans toutes les différentes notes d'orientation. Les sujets abordés dans cette salle sont également très pertinents et font également partie du Sommet du futur. C'est l'occasion d'avoir des promesses et des engagements réels, car ce sont aussi ces engagements publics que prennent les hommes et femmes politiques, qui sont utiles même lorsqu'ils ne sont pas contraignants. Elle déclare qu'ils doivent tous aider à tenir tous ceux qui ont pris de tels engagements responsables à leur mise en œuvre effective. Ce genre de sommets et d'événements sont très importants pour cela.

Pour conclure, elle déclare que 2023 est le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils travaillent également avec le Haut-Commissaire et le Secrétaire général, comme c'est le cas dans tout le système des Nations Unies, mais ils travaillaient dans le monde entier.

Elle veut revenir sur l'indivisibilité et l'universalité des droits humains, qu'ils entendaient parfois des discours alternatifs revenir, des récits surgir, que « c'est juste toi à l'Ouest, ou toi au Nord », etc. Elle a dit, non, c'est bien universel. Ils s'efforcent d'obtenir des promesses de la part des États membres à la fin de l'année, lorsqu'ils arriveront à la fin de cette année entière avec divers sujets, et des promesses concrètes d'engagements sur l'importance des sujets à l'avenir.

Elle lance un appel amical au Conseil de l'Europe : les engagements des organisations régionales sont également les bienvenus.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR donne la parole à M. Iulian BULAI.

M. BULAI remercie la Première ministre d'Islande, la Présidente du Comité des Ministres, et l'Ambassadrice islandaise pour leur travail. Il représente le groupe Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ADLE) à l'Assemblée parlementaire qui, selon lui, aborde très souvent les problèmes et les défis de la nouvelle génération des droits humains. Il est très satisfait du débat du panel.

Sa question est de savoir pourquoi – au-delà de les admettre, de créer un moyen formel d'en discuter et de les défendre – il n'y avait pas de mécanisme pour les mettre en œuvre. S'il n'existe pas d'institution nouvellement créée pour les défendre, ne faisaient-ils qu'à moitié leur travail ?

Deuxièmement, si ces compétences sont confiées au bureau actuel de la Commissaire aux droits de l'homme, qui est déjà surchargé, il demande alors si elles rendent l'institution moins fonctionnelle ou si une nouvelle peut être créée pour faire face à la nouvelle génération de droits humains au sein du Conseil de l'Europe. Il est réticent à parler d'innovation au niveau de l'ONU.

Une dernière remarque, dit-il, au-delà de cette question de la duplication des travaux et de la création ou non d'une nouvelle institution, est un appel au Président de l'Assemblée parlementaire et au Président de la Commission des juges pour qu'ils réfléchissent à un ensemble de critères clairs qui pourraient être utilisés pour faire admettre à la Cour des juges ouverts à l'utilisation de la jurisprudence internationale liée à la nouvelle génération des droits humains, afin de rendre pertinentes les affaires qui arrivent à la Cour de tant de milliers de personnes qui y font appel.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR donne la parole à Mme Petra STIENEN.

Mme STIENEN remercie le panel pour une discussion très animée. Elle demande à Mme HALLGRIMSDÓTTIR, représentante de la jeunesse au Conseil islandais pour le climat, ses commentaires sur « le retard compte » et l'importance des entreprises. Elle estime que la jeune génération montre à quel point elle dispose d'un pouvoir d'achat et d'un pouvoir de vote pour responsabiliser les entreprises. C'est sa deuxième question.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR demande à la Première ministre d'Islande si elle est d'accord avec la réflexion de M. BULAI selon laquelle ils doivent créer de nouvelles institutions au sein de l'Organisation pour disposer d'un mécanisme plus précis pour défendre ces nouvelles générations de droits humains.

Mme JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, déclare que le principal problème est d'avoir un ensemble de critères clairs en ce qui concerne la nouvelle génération de droits, puis de réfléchir à la manière de l'institutionnaliser, de le gérer et de le mettre en œuvre, d'autant plus que les gens ont souvent peur de rajouter des institutions. Elle a mentionné plus tôt que la Cour traite déjà de tant de questions; allant jusqu'à 300 affaires portées devant elle.

Sur le point de l'IA par rapport aux éléments humains de la compassion, du respect, de la bienveillance et plus encore, elle dit qu'il y a beaucoup de discussions sur l'importance d'avoir plus d'éducation et de recherche en science et technologie. Elle est tout à fait d'accord que c'est important, mais les sciences humaines le sont aussi, ce qui est nécessaire pour vraiment prendre en compte l'aspect humain de l'IA. Tout comme la démocratie, ils sont sous pression partout sur le continent à cause d'une croyance très ferme aux solutions technologiques à tout. Ils ont vu que cela ne fonctionnait pas exactement pour la démocratie. La technologie n'a pas tout résolu; ils doivent être très attentifs aux sciences humaines, conclue-t-elle.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR interroge Mme HALLGRIMSDÓTTIR sur sa phrase « le retard compte », et de répondre à la question concernant le pouvoir d'achat des jeunes.

Mme HALLGRIMSDÓTTIR dit qu'on peut devenir la proie d'une réflexion individualiste sur le problème du pouvoir d'achat et rejeter toute la responsabilité sur le consommateur, qui est souvent le plus concerné par cette question. Aujourd'hui, ce sont les jeunes. On ne peut pas s'attendre à ce que tous les jeunes canalisent toute leur angoisse face au climat dans la recherche du produit le plus respectueux de l'environnement, par exemple. Elle estime que la normalisation et la durabilité des rapports sur le climat sont très importantes, de sorte qu'ils n'ont pas à faire toutes ces recherches eux-mêmes.

Elle déclare que la maturité de la responsabilité devrait incomber aux personnes au pouvoir afin que, pour le consommateur, l'option la plus durable soit la plus simple, la plus abordable et la plus disponible à tout moment, et de ne pas avoir à faire ces choix de consommation. Ce serait simplement évident ce qu'ils vont faire.

Elle a une réflexion générale sur un protocole additionnel, mais que c'est quelque chose qui vient d'en haut. Lorsqu'il serait accepté, cela signifierait qu'ils auraient confirmé la responsabilité des États membres de garantir ce droit, ce qui aurait un effet catalyseur et augmenterait la cohérence de la jurisprudence en matière de droits humains.

Les États pourraient prendre des décisions individuelles qui auraient un effet, mais elle a dit qu'ils devraient y penser de manière plus systémique, car c'est aussi ce que dit le GIEC. Pour conclure, c'est une révolution systémique qu'il faudrait, et qu'il n'est pas possible de mettre toute la pression uniquement sur les gens et les consommateurs.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie Mme HALLGRIMSDÓTTIR. Elle demande aux panélistes de donner à la salle un aperçu de l'espoir compte tenu de ces nouveaux défis émergents, l'IA et le danger pour la démocratie et les troubles sociaux. Elle voudrait que chaque panéliste aborde la question de l'espoir.

Mme HALLGRIMSDÓTTIR dit qu'il y a aussi de l'espoir dans l'interdépendance entre la triple crise planétaire et les droits humains. Un monde encore plus respectueux de l'environnement est aussi un monde meilleur pour chacun·e, au regard des droits humains et vice versa. Vaincre la triple crise planétaire aurait un grand impact sur les droits humains en général, et ils pourraient alors continuer à avancer dans les deux sphères en même temps. Elle a souligné qu'ils ne pouvaient pas y penser séparément, car les deux s'empiraient et pouvaient également les aider à résoudre les autres problèmes. C'est l'occasion d'avancer sur tous les fronts à la fois.

Mme SMUHA place son espoir dans le Conseil de l'Europe qui élabore cette Convention, qui est une formidable opportunité de fixer dès maintenant les frontières pour les décennies à venir. Elle les exhorte à ne pas gâcher l'occasion mais à en tirer le meilleur parti.

Elle recommande de veiller à ce que des garanties soient en place pour l'avenir, car, même si la technologie continue d'évoluer, elles devaient avoir une large portée afin qu'elles ne soient pas immédiatement obsolètes. La bonne chose avec les négociations du Conseil de l'Europe, dit-elle, c'est que d'autres pays comme les États-Unis, le Canada, Israël ou le Mexique sont autour de la table et prêts à signer éventuellement cette Convention. Cela pourrait avoir un effet énorme.

Cependant, elle conclut que cela signifie également qu'il faut trouver un équilibre, car ils n'étaient peut-être pas nécessairement sur la même ligne. Ils doivent en tirer le meilleur parti, avec, espérons-le, le plus grand nombre d'États autour de la table. Il y a une lueur d'espoir s'ils sont audacieux maintenant et prennent position sur ce qu'ils veulent et ne veulent pas avec l'IA.

Mme BRANDS KEHRIS déclare que la mention de la peur était liée à la question de l'empathie et de la compassion qui étaient nécessaires, puisque la technologie ne l'avait pas, et que par conséquent, cela reviendrait à l'être humain. Elle se demande également où est passée l'empathie entre eux en tant qu'êtres humains.

Elle dit qu'il y a une peur générale des insécurités sociales et économiques que beaucoup ressentent plus qu'avant et qui s'est aggravée ces dernières années au point que le langage de l'ONU dit "nous ne laissons personne de côté". Pourtant, ceux qui sont les plus marginalisés ne sont même pas visibles, encore maintenant. Ils ne disposent pas encore de données à ce sujet et les tensions augmentent dans les sociétés. Elle ajoute que les défis liés à la paix et à la sécurité s'ajoutent à cela.

Elle pense que l'espoir peut en fait venir de la technologie, et qu'ils ne devraient pas seulement considérer la peur des risques liées à l'IA comme quelque chose à éviter. Les êtres humains doivent l'utiliser pour le mieux. Une représentante militaire norvégienne qu'elle a récemment rencontrée a partagé un exemple de programme d'IA avec une expérience de réalité augmentée qu'ils ont développé, pour mettre un soldat dans la peau d'une victime d'un membre d'une population attaquée, afin de développer l'empathie, et de comprendre qu'ils n'étaient pas si éloignés avec toutes les technologies lointaines qu'ils utilisaient. Elle a dit qu'ils oublient souvent qu'il s'agit d'êtres humains dont ils parlent.

Son dernier point porte sur le leadership politique nécessaire pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la confiance dans notre société, et elle demande comment reconstruire cette confiance. Cela conduirait à des conventions et à d'autres instruments qui aideraient.

M. KOX déclare qu'il était né optimiste et qu'il mourrait optimiste, même s'il ne pouvait nier qu'ils vivaient à une époque difficile et extrêmement dangereuse où les choses pouvaient devenir terriblement incontrôlables. Il a également rappelé à la salle qu'ils étaient des êtres humains. Tout ce à quoi ils étaient confrontés était d'origine humaine. Il pourrait être changé à la fois pour le meilleur et pour le pire.

Au moment où ils pensaient que c'était impossible et que les défis étaient trop grands, comme le changement climatique, la pollution, la perte de biodiversité, le danger de l'intelligence artificielle, tous étant trop énormes, il recommandait d'oublier leur humilité et de devenir fiers.

Il évoque la fondation du Conseil de l'Europe, à un moment où tout le continent était en ruine, et on parlait d'une troisième guerre mondiale qui allait commencer dans des jours, des semaines ou des mois à venir. Il était clair alors qu'il n'y avait pas de solution pour résoudre ces problèmes, a-t-il dit, mais ils l'ont fait.

M. KOX déclare qu'il y avait eu 75 ans de paix en tout. La Convention européenne des droits de l'homme a été élaborée. Le Statut du Conseil de l'Europe stipule que la démocratie, l'État de droit et les droits humains sont la base d'une Europe unie. Ils travaillaient ensemble sur ces questions.

Dire qu'il n'y a pas d'espoir est un abus de son droit en tant qu'être humain, car il y a toujours de l'espoir. Il s'agit maintenant de le faire.

Il rappelle les deux jours suivants du Sommet et ce que Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, a préparé comme un beau message d'espoir. C'est le message qu'il voulait faire passer de Reykjavík au reste du monde.

Mme JAKOBSDÓTTIR dit que le problème, ce sont les humains qui ont fait beaucoup de choses terribles, ce qui crée la peur. Regarder l'histoire la désespère au plus haut point. Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général lui avait dit qu'il faudrait 300 ans avant d'atteindre une pleine égalité. Elle déclare que c'est quelque chose dont on ne devrait même pas avoir à parler au 21^e siècle, et qu'il était tout simplement fou que la moitié de l'humanité ne jouisse pas des droits humains normaux.

Comme l'a dit M. KOX, et elle s'accorde sur ce point avec son collègue, s'il y avait une chose plus forte que la peur, c'était l'espoir. Les humains étaient aussi merveilleux. Ce qui inspire toujours la Première ministre d'Islande, c'est la façon dont les personnes en situation difficile, les réfugiés, les personnes en conflit, les personnes confrontées à des situations impossibles, apprécient réellement la compagnie des autres et continuent de se soucier les uns les autres et de s'aimer.

Elle cite Mme Fiona O'LOUGHLIN, qui a parlé de la compassion, qu'ils avaient encore, ainsi que de l'amour, et donc de l'espoir. Elle a ajouté qu'elle était également née optimiste et qu'elle mourrait optimiste. Ne pas être optimiste était quelque chose qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'être, car il y avait tellement de grands défis à relever. Ce Sommet n'était qu'un maillon de cette importante chaîne. Elle déclare que le Conseil de l'Europe inspirait l'espoir en tant qu'institution importante qui montre vraiment son importance face à ces énormes défis générationnels.

Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR remercie les panélistes et le public pour leurs très bonnes questions et souhaite à tous et toutes bonne chance pour leur travail.

M. KOX remercie Mme BRYNJÓLFSDÓTTIR d'avoir modéré les deux panels de la journée. Il la remercie également d'avoir modéré les discussions en profondeur avec des questions ouvertes et sans réponses fermées.

[Salve d'applaudissements]

M. KOX prépare le pupitre pour une autre invitée de marque qui, selon lui, pourrait peut-être leur parler des peurs énormes auxquelles elle était confrontée aux côtés des siens. Il a dit qu'il y avait peut-être aussi un message d'espoir que les habitant·e·s du pays d'où elle venait étaient capables de surmonter les énormes défis auxquels ils étaient confrontés.

M. KOX souhaite la bienvenue à Mme Sviatlana TSIKHANOUSKAYA, leader de l'opposition démocratique biélorusse, représentant le peuple biélorusse, qui, selon lui, mène une lutte si terrible pour retrouver sa liberté et retrouver la démocratie. [Salve d'applaudissements]

Allocution de Mme Sviatlana TSIKHANOUSKAYA, cheffe de l'opposition démocratique biélorusse

Mme Sviatlana TSIKHANOUSKAYA, cheffe de l'opposition démocratique biélorusse, s'adresse au Président de l'Assemblée parlementaire, à la Première ministre islandaise, aux ami·e·s du Bélarus et aux membres de la Commission permanente, avec ce qu'elle a dit être un message très simple de la part du peuple biélorusse : Soyez la voix de celles et ceux qui ne peuvent pas parler maintenant. La semaine dernière, elle a eu un appel d'une femme biélorusse dont la fille et le fils étaient tous deux incarcérés. Ils ont été arrêtés dès les premiers jours de la guerre. Ils n'étaient pas des activistes et n'avaient jamais participé à des manifestations auparavant. Lorsque la Russie a commencé à bombarder l'Ukraine depuis le territoire biélorusse, ils ne pouvaient pas rester chez eux, et sont donc descendus dans la rue avec des milliers d'autres. Le lendemain, la police a saccagé leur maison. Ils ont été emmenés au KGB et probablement torturés. Ils ont été forcés d'enregistrer une vidéo confessionnelle, qui a été publiée sur YouTube par le KGB. On a dit au fils de cette femme qu'il avait commis une trahison d'État et qu'il pouvait être exécuté. Maintenant, ils étaient détenus dans un isolement complet, et même leur mère ne savait pas où ils étaient. Lorsque cette femme a raconté son

histoire à Mme TSIKHANOUSKAYA au sujet de ses enfants, la seule chose qui lui restait, a-t-elle dit, était l'espoir.

Son seul espoir était que le monde ne les oublie pas, afin qu'elle puisse revoir ses enfants.

Mme TSIKHANOUSKAYA déclare qu'elle savait que l'espoir ne suffit pas pour la victoire, mais que l'espoir pouvait être transformé en énergie et l'énergie en actions.

Cette femme désespérée était devenue une activiste. Elle a commencé à aider d'autres familles de réprimé·e·s qui se trouvaient dans des problèmes similaires. La tâche de Mme TSIKHANOUSKAYA, leur tâche commune, était de s'assurer que toutes les personnes comme cette femme ne perdent pas espoir.

Malheureusement, cette histoire n'était pas la seule. Depuis le début de leur révolution en 2020, quelque 60 000 personnes ont été placées en détention. Beaucoup ont été torturées, battues et même violées. Rien qu'en avril, 11 personnes sont arrêtées quotidiennement.

Le Bélarus est devenu un lieu d'anarchie et de terreur.

Le mois dernier (avril 2023), l'un des principaux rivaux de M. Loukachenko, le prisonnier politique M. Viktor Barbarika, était à l'hôpital dans un état grave. Il avait été tellement battu qu'il était difficile de le reconnaître. Malgré les appels lancés par les défenseurs des droits humains, le régime a refusé de lui rendre visite. Ils ne savaient même pas s'il était encore en vie.

Depuis le 10 mars, elle dit n'avoir plus eu des nouvelles de son mari, M. Sergueï Tikhanovski, condamné à 19 ans de prison. Cela fait trois ans que leurs enfants ne l'ont pas vu. Elle s'image qu'il est encore dans une cellule. Elle ne peut même pas penser à quelque chose de pire.

Les prisonniers politiques sont des otages. Il est de leur devoir d'en parler tous les jours et subvenir aux besoins de leurs familles. Ils doivent donner de l'espoir à leurs prisonniers politiques, leur donner de l'énergie afin qu'ils et elles sachent n'être pas abandonné·e·s.

Mme TSIKHANOUSKAYA ne cessera de remercier M. Tiny KOX et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour avoir accordé tant d'attention à la situation des prisonniers politiques au Bélarus. Elle a dit que chaque déclaration, chaque résolution, chaque mot compte.

Elle ajoute qu'ils ne luttaient pas seulement contre la tyrannie de M. Loukachenko, mais aussi contre l'occupation du Bélarus par la Russie. Tout comme le courageux peuple ukrainien, ils se battaient pour leur liberté.

Hier, elle a assisté à la cérémonie de remise du Prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle. Elle était très heureuse que le prix de cette année ait été décerné au président Volodymyr Zelenskyy et au peuple ukrainien.

L'année dernière, elle a eu l'honneur d'accepter le même prix au nom de tous les Bélarusses qui voulaient vivre dans la paix et la liberté. La lutte entre la tyrannie et la démocratie, entre le passé et l'avenir, les a unis, a-t-elle déclaré. Les peuples d'Ukraine et du Bélarus ont fait un choix clair pour la liberté.

Il ne faisait aucun doute qu'ils devaient gagner. S'ils perdaient, les ténèbres tomberaient à nouveau sur toute l'Europe.

L'opposition à la guerre et le régime de M. Loukachenko au Bélarus sont entrés dans la clandestinité. Les grands rassemblements publics ne sont plus organisés en raison du niveau de répression, mais plus de 200 000 Biélorusses ont rejoint leur combat, le plan Pieramoha, conçu pour coordonner la résistance secrète. Rien qu'en 2022, plus de 80 actes de sabotage ont été commis sur les chemins de fer. Un sabotage récent réussi a été celui d'une attaque de drone en février qui a visé un avion de surveillance russe stratégique.

De nombreux Bélarusses ont également aidé les services de renseignement ukrainiens et ont continué à surveiller les mouvements des troupes russes à l'intérieur du Bélarus. La position des Bélarusses est claire : ils sont opposés à la guerre ; ils sont aux côtés de l'Ukraine.

Il est crucial, de faire la distinction entre le régime et le peuple du Bélarus. Le régime est devenu complice de M. Vladimir Poutine dans cette guerre. Après le début de la guerre, de nombreux pays ont imposé à tort des interdictions de visa à tous les Bélarusses. Les visas ne sont pas un luxe, mais une nécessité. Par exemple, la femme que Mme TSIKHANOUSKAYA a mentionnée au début de son discours ne pouvait l'appeler que parce qu'elle avait pu quitter le Bélarus à temps, lorsque le KGB est venu frapper à sa porte.

Il est tout aussi important de traiter différemment le Bélarus et la Russie, car les Bélarusses ne veulent pas être mis dans le même sac que la Russie. Ils ont choisi la démocratie et l'État de droit en 2020, et ils en ont payé le prix fort. Ils sont opposés à la guerre sanglante de la Russie et, a-t-elle répété, soutiennent l'Ukraine.

Être présente dans cette salle signifiait que cela était compris. Mme TSIKHANOUSKAYA déclare souhaiter que le Bélarus revienne au Conseil de l'Europe et qu'il ne devrait plus être un trou noir sur la carte du Conseil de l'Europe ; ils étaient Européens, et ils voulaient qu'un Bélarus démocratique prenne sa place dans la famille européenne des nations libres.

Pour elle, l'intérêt de rejoindre le Conseil de l'Europe était d'assurer un avenir où chaque Bélarusse pourrait vivre librement, s'exprimer ouvertement et participer activement à la vie politique de son pays. Il ne s'agissait pas seulement d'une question de reconnaissance internationale. Il s'agit de transformer leur société et d'établir une véritable démocratie où l'État de droit prévaut et où les droits humains sont respectés.

Mme TSIKHANOUSKAYA envisage un Bélarus avec les principes défendus par le Conseil de l'Europe, non pas comme un idéal éloigné, mais comme une réalité quotidienne. Ils sont prêts à travailler avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et à tirer parti de leur expertise pour préparer les réformes du futur Bélarus démocratique. Cela les aidera à préparer la transition démocratique.

Comme elle l'a dit l'année dernière, ils devaient amener plus de Bélarus au Conseil de l'Europe et plus de Conseil de l'Europe au Bélarus. Elle est très heureuse de la création du Groupe de contact entre le Conseil de l'Europe et le Bélarus. Par l'intermédiaire du Groupe de contact, ils ont déjà organisé une manifestation importante sur l'aide aux journalistes bélarusses indépendant·e·s en exil. Ils planifient des manifestations sur l'abolition de l'inégalité entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes. Pour les éminents juristes bélarusses, ils prévoient une visite d'étude au Conseil de l'Europe, et des représentant·e·s de la jeunesse participeront à un événement sur l'abolition de la peine de mort.

Mme TSIKHANOUSKAYA se réjouit que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'ait pas invité les camarades de M. Loukachenko à ses événements. Il n'y avait pas de place ici pour les criminels. Au lieu de cela, ils ont invité des représentant·e·s des forces démocratiques du Bélarus à s'adresser à l'Assemblée parlementaire.

Elle saisit cette occasion pour demander aux chef·fe·s des délégations nationales auprès de l'Assemblée parlementaire de travailler avec leurs gouvernements pour apporter un soutien financier au Plan d'action du Groupe de contact. La liste des 15 domaines thématiques était un bon choix diversifié parmi lequel choisir, et qui se veut pratique. Tout soutien leur permettrait déjà de faire une différence et de construire une démocratie durable à l'avenir. Leur soutien aujourd'hui les aiderait à rejoindre le Conseil de l'Europe le plus tôt possible. Elle conclut en remerciant le pays hôte, l'Islande, qu'elle décrit comme un petit pays au grand cœur.

Elle déclare qu'à travers l'exemple et le travail actif de Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre de l'Islande, de Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFADÓTTIR, ministre islandaise des affaires étrangères, et de M. Birgir Ármannsson, président de l'Alþingi (Parlement islandais), il a été démontré que même les petits pays pouvaient faire une énorme différence. Avoir de tels ami·e·s et alli·e·s donne à Mme TSIKHANOUSKAYA l'espoir et la confiance nécessaires pour poursuivre leur combat.

Elle est reconnaissante de l'invitation au Sommet. On ne lui a pas seulement offert une plate-forme, mais une voix, pour toutes celles et tous ceux qui ne pouvaient pas parler, mais qui partageaient les mêmes valeurs et les mêmes rêves d'une Europe libre, démocratique et pacifique. Elle remercie le public sous une grande salve d'applaudissements.

M. KOX remercie Mme TSIKHANOUSKAYA d'avoir partagé les craintes de son peuple, mais aussi son espoir. Cette Organisation, qui représente les 46 États membres du Conseil de l'Europe, a ajouté à cet espoir. Il lui souhaite bonne chance et est très honoré qu'elle ait accepté d'être la dernière oratrice de la Commission permanente de cette journée. Il remercie de nouveau tout le monde.

Remarques conclusives par Mme Katrín JAKOBSDÓTTIR, Première ministre d'Islande, et par M. Tiny KOX, Président de l'Assemblée parlementaire

M. KOX invite la Première ministre islandaise à formuler quelques remarques finales à l'occasion de la clôture de la Commission permanente.

Il annonce également que la prochaine réunion aurait lieu en Lettonie, à Riga, et qu'ils attendaient de commencer l'évaluation de la mise en œuvre de ce qui allait être décidé le lendemain. Il se tourne vers Mme

JAKOBSDÓTTIR pour quelques remarques finales envers la Commission permanente à la veille de ce Sommet sans doute historique.

Mme JAKOBSDÓTTIR déclare que l'événement est déjà historique parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de Sommets. Il s'agissait du quatrième sommet, tenu en raison des circonstances inhabituelles auxquelles toutes et tous faisaient face sur leur continent étant confronté·e·s à de graves défis.

Elle est fermement convaincue que des résultats tangibles seront obtenus à l'issue du Sommet, des décisions tangibles, afin de pouvoir affirmer et renforcer leur solidarité avec l'Ukraine dans sa lutte défensive contre l'agression militaire de la Russie, de prendre des mesures concrètes pour que les auteurs de crimes de guerre répondent de leurs actes, et de renouveler leur attachement aux principes fondamentaux du Conseil de l'Europe, tout en cherchant à lui insuffler de la motivation pour les défis futurs. C'est ce dont il était question ici aujourd'hui. Il est très important de parler de ce qui se passe maintenant, et de ne pas oublier que tout le monde est confronté à de futurs défis très difficiles. La vigilance est de rigueur. Le panel se termine sur une note d'espoir.

Elle se dit très inspirée par les six derniers mois de la présidence islandaise, par le travail accompli par l'Assemblée parlementaire et par le travail accompli par les missions à Strasbourg.

Elle espère vivement que le Sommet leur donnera de bons résultats tangibles et constituera un pas en avant.

Sous les applaudissements, M. KOX remercie Mme JAKOBSDÓTTIR, Premier ministre islandaise pour son leadership et la présidence du Conseil de l'Europe au cours des six derniers mois, ainsi que Mme Þórdís Kolbrún Reykfjörð GYLFAÐÓTTIR, ministre islandaise des Affaires étrangères, et Mme Ragnhildur ARNLJÓTSDÓTTIR, plus qu'excellente, ambassadrice à Strasbourg, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe.

Mme JAKOBSDÓTTIR déclare que Mme ARNLJÓTSDÓTTIR a fait un travail remarquable.

M. KOX est de son avis et demande que le message concernant son excellent travail accompli soit transmis.

Il remercie également la Commission permanente, qui a voulu montrer la dimension parlementaire du Conseil de l'Europe.

Mme JAKOBSDÓTTIR explique avoir rencontré Mme Despina CHATZIVASILIOU-TSOVILIS, Secrétaire Générale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et M. KOX en novembre, juste après l'accession à la présidence de son pays. Il était évident qu'il y aurait une réunion de la Commission permanente en Islande, puis la remise d'un prix sur l'empouvoirement des femmes au nom de Mme Vigdís FINNBOGADÓTTIR et tout le monde pensait alors que cela allait être très compliqué. Pourtant, dit-elle, regardez où nous en sommes : les dirigeant·e·s de l'Assemblée parlementaire avaient des gens extraordinaires qui effectuaient un travail incroyable, et elle les remercie toutes et tous.

6 Questions diverses

Néant.

7. Prochaines réunions

Riga , le 26 mai 2023.

M. KOX clôt les débats de la Commission permanente. Toute la salle est invitée à se diriger vers l'extérieur du Parlement pour une photo. Il remercie également les interprètes et le personnel pour leur excellent travail.

ANNEXE 1

List of participants / Liste des participant-e-s

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Tiny KOX Netherlands / Pays-Bas

Chairpersons of Political Groups / Présidents des groupes politiques

Mr Titus CORLĂȚEAN (Vice-Chairperson)	Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) / Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)
Mr Aleksander POČIEJ	Group of the European People's Party (EPP/CD) / Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)
Mr Ian LIDDELL-GRAINER	European Conservatives Group and Democratic Alliance (EC/DA) / Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique (CE/AD)
Mr Iulian BULAI	Alliance of Liberals and Democrats for Europe (ALDE) / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
Mr Andrej HUNKO (Vice-Chairperson)	Group of the Unified European Left (UEL) / Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président-e-s de l'Assemblée

Mme Edite ESTRELLA	Portugal
Ms Ingjerd SCHOU	Norway / Norvège
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES	Spain / Espagne
Mr Ahmet YILDIZ	Türkiye
Mme Tamara VONTA	Slovenia / Slovénie
Ms Olena KHOMENKO	Ukraine
Mme Sibel ASLAN	Switzerland / Suisse

Chairpersons of National Delegations / Président-e-s de délégations nationales

Mr Samad SEYIDOV	Azerbaijan / Azerbaïdjan
Mr Rik DAEMS	Belgium / Belgique
Mr Nicos TORNARITIS	Cyprus / Chypre
Mr Mogens JENSEN	Denmark / Danemark
Mr Kimmo KILJUNEN	Finland / Finlande
Mr Axel SCHÄFER (Vice-Chairperson)	Germany / Allemagne
Mr Bjarni JÓNSSON	Iceland / Islande
Ms Fiona O'LOUGHLIN	Ireland / Irlande
Ms Zanda KALNIŅA-LUKAŠEVICA	Latvia / Lettonie
Mr Emanuelis ZINGERIS	Lithuania / Lituanie
Mme Cécile HEMMEN (Representative/Représentante)	Luxembourg
Ms Naomi CACHIA	Malta / Malte
Ms Petra STIENEN	Netherlands / Pays-Bas
Mr Antonio GUTIÉRREZ LIMONES	Spain / Espagne
M. Damien COTTIER	Switzerland / Suisse
Mr Ahmet YILDIZ	Türkiye
Ms Mariia MEZENTSEVA	Ukraine
Mr John HOWELL	United Kingdom / Royaume-Uni

Chairpersons of committees / Président·e·s des commissions**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

M. Damien COTTIER Switzerland / Suisse

**Chairperson of the Committee on Culture, Science, Education and Media /
Présidente de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias**

Ms Yevheniia KRAVCHUK Ukraine

**Chairperson of the Committee on Equality and Non-Discrimination /
Présidente de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination**

Ms Mariia MEZENTSEVA Ukraine

**Chairperson of the Committee on the Election of Judges to the European Court of Human Rights /
Président de la Commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

Mr Titus CORLĂȚEAN Romania / Roumanie

Other members of the Parliamentary Assembly / Autres membres de l'Assemblée parlementaire

Mr Alexander RYLE Denmark / Danemark

Ms Jódís SKÚLADÓTTIR Iceland / Islande

Mr Birgir THÓRARINSSON Iceland / Islande

Members of the delegation of the Assembly of Kosovo / Membres de la délégation de l'Assemblée du Kosovo

Mr Arben GASHI Assembly of Kosovo* / Assemblée du Kosovo*

Partner for Democracy / Partenaire pour la démocratie

Mme Salma BENAIZ Morocco / Maroc

Observer / Observateur

M. Stéphane BERGERON Canada

Invited personalities / Personnalités invitées

Ms Katrín JAKOBSDÓTTIR Prime Minister of Iceland / Première ministre d'Islande

Mr Birgir ÁRMANNSSON Speaker of Alþingi – Parliament of Iceland / Président de l'Alþingi Parlement de l'Islande

Ms Þórdís Kolbrún REYKJÖRD GYLFADÓTTIR, Minister of Foreign Affairs of Iceland / ministre des Affaires Étrangères d'Islande

Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Office of the Prime Minister of Iceland and former Chairperson of the Icelandic delegation to the Parliamentary Assembly/ Bureau de la Première ministre d'Islande et ancienne Présidente de la délégation islandaise auprès de l'Assemblée parlementaire

Ms Ilze BRANDS KEHRIS United Nations Assistant Secretary-General for Human Rights/ Sous-secrétaire générale des Nations Unies aux droits de l'homme

Mme Sylvie BERMANN Former Ambassador of France to Beijing, London, and Moscow / Ancienne Ambassadrice de France à Pékin, Londres et Moscou

* All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo / Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Ms Nathalie SMUHA	Researcher and Assistant Lecturer, Institute for European Law, KU Leuven, expert on Artificial Intelligence / Chercheuse et Professeure associée, Institut pour le droit européen, KU Leuven, experte en Intelligence Artificielle
Ms Tinna HALLGRÍMSDÓTTIR	Chair of the Icelandic Youth Environmentalist Association / Représentante de la jeunesse au Conseil environnemental d'Islande
Ms Alice BERGHOLTZ	Vice-Chair of the Advisory Council on Youth, Council of Europe / Vice-Présidente du Conseil consultatif sur la jeunesse, Conseil de l'Europe
Ms Sviatlana TSIKHANOUSKAYA	Leader of the Belarus democratic opposition / Cheffe de l'opposition démocratique biélorusse

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des groupes politiques

Ms Francesca ARBOGAST	SOC
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe

Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ	Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe
Mr Bjørn BERGE	Deputy Secretary General of the Council of Europe / Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
Mr Gianluca ESPOSITO	Director of the Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Directeur du Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint
Mr Matthew BARR	Deputy Director of the Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General of the Council of Europe / Directeur adjoint du Cabinet de la Secrétaire Générale et du Secrétaire Général adjoint

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Ms Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS	Secretary General / Secrétaire Générale
Ms Louise BARTON	Director of Committees - Human Dignity and Sustainable Development / Directrice des commissions - Dignité humaine et développement durable
Ms Sonia SIRTORI	Head of the Secretariat of the Committee on Political Affairs and Democracy / Cheffe du Secrétariat de la Commission des questions politiques et de la démocratie
Mr Sergey KHRYCHIKOV	Head of the Private Office of the President of the Assembly / Chef du Cabinet du Président de l'Assemblée
Mr Francesc FERRER	Head of the Communication Division / Chef de la Division de la communication
Mme Greta FAGGIANI	Deputy Head of the Secretariat - Office of the Secretary General of the Assembly / Cheffe adjointe du Secrétariat - Bureau de la Secrétaire Générale de l'Assemblée
Mme Noémie SCHOEN	Assistant of the Secretary General of the Assembly / Assistante de la Secrétaire Générale
Mme Frédérique BONIFAIX	Assistant of the Committee on Political Affairs and on democracy / Assistante de la Commission des questions politiques et de la démocratie